

Procès-Verbal

N° 4

COMMISSION DES FINANCES

-:-

Séance du Samedi 11 Décembre 1920.

La séance est ouverte à 14 heures 30 sous la présidence de M. MILLIES-LACROIX.

PRESENTS: M.M. DOUMER, RIBOT, DE SELVES, HENRY CHERON, CHASTENET, CLEMENTEL, FERNAND DAVID, BERTHELOT, DEBIERRE, DUBOST, BRANGIER, STUHL, HIRSCHAUER, JEAN MOREL, JEANNENEY, JENOUVRIER, RAPHAEL-GEORGES LEVY, LEBRUN, MARRAUD, BIENVENU-MARTIN, BLAIGNAN, PELISSE, MILAN, DAUSSET, RENE RENOULT, ALEXANDRE BERARD, ROULAND, BESNARD.

SOMMAIRE

- I - Projet de loi accordant une pension aux orphelins de M. Gentil.
- II - Projet de loi concernant l'exposition coloniale de Marseille.
- III - Proposition concernant les petites exploitations rurales.
- IV - Proposition augmentant l'allocation aux vieillards, aux infirmes et aux incurables.
- V - Projet concernant le centenaire de l'Académie de Médecine.
- VI - Situation du Trésor.-- Audition du Président du Conseil et du Ministre des Finances.

-:-:-:-:-:-:-:-:-

- I - PROJET DE LOI AYANT POUR OBJET D'ACCORDER A CHACUN DES ORPHELINS DE M. GENTIL (Emile), à titre de réCOMPENSE NATIONALE, une PENSION ANNUELLE DE 2.000Fr.

M. JEAN MOREL, RAPPORTEUR, donne lecture de son rapport qui est adopté.

-:-:-:-:-:-:-:-:-

- II - PROJET AUTORISANT LA PARTICIPATION DU MINISTÈRE DES COLONIES à l'EXPOSITION COLONIALE DE MARSEILLE.

Sur la demande de M. DOUMER, RAPPORTEUR GENERAL, l'examen de ce projet est renvoyé à la prochaine séance.

-:-:-:-:-:-

III. - PROPOSITION DE LOI CONCERNANT LES PETITES EXPLOITATIONS RURALES.

M. FERNAND DAVID, RAPPORTEUR, donne lecture de son avis.

M. JENOUVRIER estime que le cultivateur qui peut acheter un immeuble de 40.000 francs, devrait rester dans le droit commun.

M. LE RAPPORTEUR répond qu'il n'est pas possible d'établir une différence entre cette législation et celle sur les caisses régionales de crédit agricole, laquelle permet des avances à long terme pour les propriétés de 40.000 francs.

M. JENOUVRIER estime qu'un immeuble urbain n'est pas comparable à un immeuble de même valeur à la campagne, car ce dernier rapporte des fruits.

M. RIBOT dit que le chiffre primitif de 20.000 frs a été porté à 40.000 frs. Il ne faut pas établir une inégalité entre deux modes de crédit.

M. HENRY CHERON craint que certains revendent l'immeuble ultérieurement avec bénéfice.

M. LE RAPPORTEUR répond qu'une spéculation de ce genre serait trop dangereux.

(L'avis est adopté.)

-:-:-:-:-:-:-

IV.- PROPOSITION TENDANT à MODIFIER l'ART. 20 de la LOI de 1905 RELATIVE à l'ASSISTANCE OBLIGATOIRE aux VIEILLARDS, aux INFIRMES et aux INCURABLES PRIVES de RESSOURCES.

M. DEBIERRE, RAPPORTEUR, donne lecture de son avis.

M. RAPHAEL-GEORGES LEVY demande qu'une date soit fixée comme limite.

M. HENRY CHERON demande si l'on a pensé aux enfants des familles nombreuses.

M. LE RAPPORTEUR répond que la Chambre n'a pas retenu ce qui concernait ce point.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL. L'allocation pourrait être calculée mensuellement.

M. LE PRESIDENT. Certaines modifications étant proposées au texte qui nous est soumis, la suite de cette discussion pourrait être renvoyée à la prochaine séance. (Adhésion.)

-:-:-:-:-:-:-

V. - PROJET CONCERNANT LE CENTENAIRE DE l'ACADEMIE DE MEDECINE.

Le rapport sur ce projet est confié à M. LE RAPPORTEUR GENERAL.

-:-:-:-:-:-:-

VI.- SITUATION DU TRESOR.

AUDITION DE M. LEYGUES, PRESIDENT DU CONSEIL, ACCOMPAGNE DE M. FRANCOIS-MARSAL, MINISTRE DES FINANCES.

M. LE PRESIDENT. La Commission remercie M. le Président du Conseil, et M. le ministre des finances d'avoir bien voulu accepter l'échange d'explications qui nous a paru indispensable sur la situation financière et l'état de notre trésorerie. A la vérité, cette conversation est peut-être un peu tardive, mais nous ne saurions vous en faire grief, connaissant les circonstances qui vous ont éloigné de Paris, Monsieur le Président du Conseil, et ne vous ont pas permis de donner suite au premier rendez-vous qui avait été fixé.

Vous vous souvenez que la précédente commission des finances avait déjà manifesté ses préoccupations et ses craintes au sujet de la situation de nos finances et l'état de notre trésorerie. Ces préoccupations et ces craintes sont partagées par la nouvelle commission. J'irai même plus loin à ses yeux, les circonstances paraissent angoissantes et j'ose dire décourageantes. Un certain découragement se fait jour en effet parmi ses Membres qui ont l'impression que les efforts indispensables en vue de la compression des dépenses publiques ne sont pas faits et que de ce côté le Gouvernement devrait user d'un peu plus d'initiative et le ministre des finances de plus d'autorité vis à vis des autres départements ministériels.

Je vous rappelle en deux mots les conditions dans lesquelles nous avons manifesté notre regret de voir les choses se passer ainsi. La situation de la Banque de France, au 4 Novembre dernier, d'après l'exposé hebdomadaire, a révélé tout d'un coup que le portefeuille commercial s'était enflé d'environ 930 millions et il a paru à la Commission des finances que ce chiffre

dépassait considérablement les besoins d'une seule semaine du commerce et de l'industrie. Nous nous sommes adressés alors au ministre des finances qui, avec la plus grande sincérité - je tiens à le reconnaître et je l'ai déjà signalé à la Commission - ne nous a pas caché la situation.

Les paiements du Ministère des finances dépassaient non seulement les ressources extraordinaires épuisées depuis longtemps, mais encore les ressources de trésorerie auxquelles la loi lui permettait de recourir. Aussi le Ministre des finances s'est-il vu acculé et obligé de faire appel à un expédient qui n'a pas son précédent: il a dû faire appel au crédit direct des établissements financiers et leur demander des ouvertures de crédit pour permettre au Trésor de faire face à ses engagements. Quand je dis "faire face à ses engagements" je ne suis pas tout à fait exact, car personne n'ignore que le Gouvernement a étendu l'obligation de demander à ses créanciers ou plutôt de leur imposer des retards de paiement.

Cette situation est d'autant plus regrettable, elle a d'autant plus ému la Commission des finances qu'en même temps il n'y a plus eu de contrepartie dans les propositions et dans les conceptions financières du Gouvernement. Tout d'abord, le budget a été présenté au Parlement dans des conditions auxquelles nous ne nous attendions pas. Lorsque le 31 juillet dernier, le budget de l'exercice 1920 ayant été voté, le Gouvernement a déposé en blanc son projet de budget pour l'exercice 1921, il laissa espérer, il donna même l'assurance que ce projet serait mis au point au cours des vacances et que vers le 15 ou 20 septembre au plus tard, il serait

soumis à la Commission de la Chambre qui aurait eu par conséquent un certain délai pour l'étudier méthodiquement; il donna également l'assurance, sinon que le budget serait voté avant le 31 décembre, tout au moins que le Sénat en serait saisi aux approches de la fin de l'année. Or ce n'est qu'au commencement de novembre que le projet de budget a été distribué à la Chambre, retardant ainsi et l'étude méthodique des Commissions et le vote lui-même.

X

Mais il y a plus ! Au lieu de comporter les premières compressions de dépenses, ce projet de budget pour 1921 constitue une aggravation considérable des charges publiques et cela, non seulement par suite des emprunts considérables auxquels l'Etat a dû recourir, mais aussi à cause des dépenses nouvelles, qui, introduites dans le budget, viennent le mettre en déficit. Et encore n'a-t-on pas inscrit parmi les dépenses ordinaires toutes celles qui, d'une façon certaine, incomberont à l'Etat dans le cours de l'année, comme il me serait facile de vous en donner des exemples.

Ce n'est pas tout. Non seulement aucune économie n'est encore réalisée, mais nous avons été saisis ultérieurement par les services intéressés eux-mêmes ~~de~~ de demandes en vue de les autoriser à engager des dépenses en sus des crédits votés le 31 juillet, ces crédits ayant été épuisés dès le mois d'août!

Ce n'est pas encore tout. Le fameux comité supérieur des économies, présidé par l'éminent procureur général de la Cour des Comptes, donne depuis sa constitution au Gouvernement des rapports concluant à des économies parfaitement réalisables sur l'exercice 1920: aucune suite n'a été donnée à ces propositions !

Aussi, nous nous trouvons dans une situation lamentable, celle du débiteur qui impose à ses créanciers des retards dans les payements et qui, cependant, ~~continue~~ constitue à mener le même train de vie que par le passé!

Cette situation, nous ne pouvons pas admettre qu'elle se prolonge et c'est pourquoi il nous a paru indispensable d'attirer à cet égard votre attention. La Commission demande au Gouvernement de prendre immédiatement les mesures les plus énergiques pour revenir en arrière et pour tenir les promesses qui ont été faites et que je me permets de vous rappeler M. le Ministre des Finances, à la tribune, sbit du Sénat, soit de la Chambre, a reconnu à plusieurs reprises la nécessité de comprimer les dépenses publiques: c'est à ce but que doivent tendre ses efforts et ceux du Gouvernement.

Dans le pays, une inquiétude se manifeste. Les embarras financiers sont connus. Ils sont connus d'abord parce que les créanciers de l'Etat sont nombreux. Ensuite les opérations que vous faites avec les établissements de crédit ont transpiré au dehors et ~~il~~ est facile de comprendre pourquoi ce que nous avons vu et lu, d'autres peuvent le voir et le lire. Les bilans hebdomadaires de la Banque de France ne sont pas secrets et tout le monde peut les examiner lorsqu'ils paraissent le vendredi au Journal Officiel. Enfin, dans les établissements de crédit, ce ne sont pas les directeurs eux-mêmes qui s'occupent des écritures : l'opération se fait, je puis le dire, coram populo.

Une grosse inquiétude se répand dans le pays. Je dois dire cependant que lorsque les résolutions de la Commission des finances du Sénat ont été connues dans le public, il y a eu une sorte de soulagement.

"Enfin, a-t-on dit, on va faire quelque chose" et la confiance de tous s'est reposée sur le Sénat. (Très bien ! très bien !)

Nous appelons donc, Monsieur le Président du Conseil et monsieur le Ministre des finances, votre attention sur la gravité de la situation, et, en le faisant, nous avons la conviction que nous rendons service au pays. Vous pouvez compter d'ailleurs sur la commission des finances du Sénat qui vous apportera son concours dévoué et tout à fait désintéressé pour vous permettre de réaliser l'œuvre que vous devez entreprendre et de tenir les promesses et les engagements que le Gouvernement a pris.

M. LE PRESIDENT DU CONSEIL. Loin de me plaindre, messieurs, d'avoir été convoqué devant vous, je m'en félicite. J'ai toujours considéré comme indispensable entre les grandes commissions et le Gouvernement cette collaboration constante, étroite et confiante que vous désirez.

J'accepte les critiques que M. le Président vient de formuler. La situation financière est très sérieuse; elle mérite à la fois toute l'attention du Parlement et du Gouvernement. Nous sommes résolus à entrer très-nettement et très-loyalement dans les voies qui viennent d'être indiquées, je le déclare très nettement.

Il y a peu de jours, j'ai provoqué un conseil des ministres dans lequel j'ai prié M. le ministre des finances de vouloir bien de nouveau exposer devant nos collègues la situation financière et faire ressortir ce qu'elle a, à certains égards, de grave et d'inquiétant.

Nous avons résolu de faire passer au crible tous les budgets ministériels de façon à vous apporter nous-mêmes à très bref délai des compressions assez importantes pour que l'équilibre du budget soit loyal et sincère, c'est-à-dire pour que les dépenses soient couvertes par les recettes.

C'est l'effort que nous allons faire et nous espérons très-prochainement vous faire connaître le résultat de cet effort.

Nous avons pris d'autre part des résolutions au sujet des douzièmes provisoires: des projets seront distribués mardi à la Chambre. La répercussion des résolutions prises et des projets qui seront déposés se fera également sentir sur le budget.

Voilà, messieurs, la déclaration très nette de principe que je tenais à faire devant vous. Sans vouloir empiéter sur le domaine de M. le ministre des finances, qui est ~~de~~ plus qualifié que moi pour vous donner tous les renseignements de détail que vous êtes en droit de demander, je tenais, avant de lui laisser la parole, à vous présenter cette déclaration.

Vous avez raison de réclamer qu'une compression énergique des dépenses soit effectuée; vous avez raison de signaler le côté grave de la situation financière; vous avez le droit d'exiger de nous un effort pour porter remède à cette situation: nous venons répondre: cet effort, nous le ferons!

M. PAUL DOUMER, RAPPORTEUR GENERAL. Je tiens à souligner très-fortement les observations de M. le Président de la Commission. Beaucoup de nous estiment que nous allons à l'abîme, qu'on conduit ce pays à une faillite inévitable si l'on continue les procédés actuels

La situation à laquelle se trouve acculé le Trésor public est véritablement humiliante pour un grand pays comme la France et nous avons les inquiétudes les plus vives quand nous le voyons ainsi réduit aux abois.

Le Trésor Public ne peut plus payer ses créanciers, ni ses fournisseurs. Alors que l'Etat devrait venir atténuer la crise économique qui commence à se faire sentir, il l'a aggravée et il l'aggrave encore par les mesures qu'il prend tous les jours : d'abord en arrêtant ses payements, puis en se livrant à une série de petites opérations qu'il serait facile d'énumérer.

Votre charge est assez lourde, monsieur le président du conseil, avec les affaires extérieures, pour que vous n'ayez pas eu le temps d'entrer dans tous les détails. Aussi, laissez-moi vous apporter quelques précisions.

On a eu cette idée extraordinaire de vouloir payer les créanciers avec de la rente, mettant ainsi l'industrie dans une situation difficile puisqu'elle était obligée ensuite de revendre cette rente à des cours inférieurs aux cours d'émission. L'émotion soulevée ici a été telle que plusieurs de mes collègues m'ont demandé de porter la question à la tribune.

Voici encore un autre fait qui a été signalé à l'attention de la commission des finances : certains services qui ne recevaient même plus l'argent indispensable pour payer leurs fonctionnaires et leurs dépenses de matériel - je fais allusion au ministère de l'instruction publique - se sont adressés aux municipalités locales ! Informé de ce fait par un de mes collègues, maire d'une grande ville, j'ai essayé d'obtenir des renseignements au ministère de l'instruction publique

et voici la réponse qui m'a été faite :

"En réponse à votre coup de téléphone d'hier,  
"je m'empresse de vous faire savoir que l'administra-  
"tion de l'Instruction publique n'a jamais invité les  
"villes à faire des avances aux établissements d'ensei-  
"gnement secondaire. A la suite des retards apportés  
"au vote des crédits supplémentaires en mai....."

Cette lettre est du 17 Novembre et, aujourd'  
hui le cahier de crédits supplémentaires n'est pas  
encore déposé !

"..... certains établissements, des lycées,  
"ont fait des emprunts en banque. En dernier lieu,  
"certaines banques ayant refusé de prêter dans ces con-  
"ditions, nous en avons informé le ministre qui a ac-  
"cordé aux trésoriers payeurs généraux l'autorisation  
"de faire des avances sur crédits non votés, mais résul-  
"tant de l'application de la loi. L'autorisation est  
"partie hier, le 16 novembre".

Dans quel état peut se trouver la Trésorerie  
pour que des directeurs d'établissements secondaires  
aient été dans l'obligation de s'adresser successivement  
aux municipalités, aux banques, et aux trésoriers-  
payeurs généraux ! A la vérité, pour ceux qui suivent  
X  
les choses de près, l'Etat est dans la situation d'un  
débiteur qui suspend ses paiements. Cette situation  
n'apparaît pas encore au public, mais il faudra que le  
public s'en rende compte un jour si nous voulons qu'il  
nous soutienne ! (Applaudissements) Ce ne sont pas des  
paroles, en effet, qui peuvent nuire au crédit public;  
ce ne sont pas les discours que nous pouvons prononcer  
à la tribune. Ce qui peut l'affaiblir, ce sont les  
actes mauvais que l'on fait, ce sont les fautes que  
l'on commet !

Aujourd'hui, dans quelle situation vous trou-  
vez-vous ? L'emprunt, vous savez ce qu'il a donné,  
vous savez que tout ce qu'il a rapporté est déjà à peu  
près épuisé, sauf peut-être un demi-milliard. Voilà  
tout ce qui vous reste ! Au fur et à mesure que les

fonds étaient apportés, ils servaient à boucher le trou. Or, vous ne pourrez pas faire de nouvel emprunt en Janvier, en Février. Dans ces conditions, est-ce que, d'expédients en expédients, nous allons conduire le pays jusqu'à la ruine ? La ruine, on y marche, on y court ! Le désordre est partout ! Regardez la manière dont on nous force à voter les budgets ! Prenez celui de 1920 ! Nous pourrions en parler longuement si c'était le moment. Je vous ai dit un mot l'autre jour dans une autre salle à propos des crédits pour la Syrie et la Cilicie : le 31 juillet, on nous a demandé un demi-milliard pour cette expédition. On s'aperçoit aujourd'hui qu'il manque un autre demi-milliard et, cependant, dès le mois de juillet, la totalité des troupes était sur place !

Je ne parle pas des crédits pour le ravitaillement qui ont été oubliés dans ce budget.

En un mot, les budgets ne sont en équilibre d'aucune façon. Vous donnez par suite l'impression que vous ne pouvez pas faire face aux dépenses avec vos ressources ordinaires. Vous continuez à vivre avec les emprunts à un moment où votre crédit est à peu près épuisé. A l'heure actuelle, le total de votre dette a dépassé 500 milliards. Voyez le cours du change ! Et c'est dans ces conditions que vous voulez continuer à vivre sans équilibrer vos budgets, en allant d'expédient en expédient ! Vous empruntez 100 millions de dollars en Amérique au taux de 10 pour cent et vous vous livrez à toute une série de petites opérations toutes plus inefficaces les unes que les autres.

Je vous le répète, le pays va à la ruine, il ne pourra plus tenir ses engagements. Or une grande

nation comme la France qui ne tiendrait pas ses engagements financiers serait déshonorée ! Après les efforts qu'elle a fournis pendant la guerre, si, au lendemain même de la victoire, si ceux qui ont la responsabilité du Gouvernement et si nous-mêmes - car nous avons notre part de responsabilité - nous conduisons le pays à la banqueroute, nous serions des criminels! (Nouveaux applaudissements.)

Ce qu'il faut pour sortir de l'état critique dans lequel nous nous trouvons, c'est un budget bien équilibré. Voyons donc le budget qu'on nous apporte et les conditions dans lesquelles on nous le présente.

Il eût été facile, semble-t-il, de rédiger un projet de budget pour 1921 au mois d'août dernier alors qu'on venait à peine de voter le budget de 1920. On était tout près relativement et de la fin de l'année et du budget précédent. Le problème était plus difficile autrefois quand les budgets étaient votés au mois de février ou de mars: la distance étant plus grande entre le moment du vote du précédent budget et le début de l'année suivante, les mêmes chiffres pouvaient plus difficilement servir.

En l'espèce, il n'y avait aucune difficulté. Si le budget de 1920 avait été sincère, celui de 1921 ne devait pas en différer beaucoup. Mais qu'est-il arrivé? On a présenté pour 1921 un projet si incomplet que, l'autre jour à la Chambre, j'entendais des membres de la Commission des finances se plaindre des modifications quotidiennes qui lui étaient apportées!" le projet a été établi dans des conditions telles, me disait l'un d'eux, que tout est en pagaille et qu'il nous est impossible de travailler!"

De plus, nous voici au milieu de décembre et nous n'avons pas encore reçu le cahier de crédits supplémentaires qui devait être normalement présenté en novembre. Pendant ce temps-là, nous recevons des lettres desquelles il résulte qu'on dépense de l'argent sans crédits. M, le président de la commission nous a donné lecture d'un document dans lequel il est indiqué qu'au 30 octobre, on avait été obligé de dépenser 5 millions et demi, puis 25 millions pour achat d'animaux, puis encore : 2.855.000 frs, le tout sans crédits. On ajoutait que ces achats seraient régularisés dans le cahier de crédits supplémentaires !

Ce cahier ne nous est pas encore parvenu, mais il paraît qu'il atteindra la somme de 3 milliards.  
(Mouvements divers.)

Par conséquent, notre budget de 1920 va encore augmenter le déficit dans des conditions désolantes.

Ce que nous vous demandons, c'est une politique qui vise d'abord à supprimer tous les services parasites qui continuent à dévorer le budget (très bien! très bien!) puis à réduire les dépenses au strict minimum. On dirait que les départements ministériels aient à cœur de dépenser le plus possible. Chacun se dit qu'il n'y a plus de bornes et qu'il faut en profiter.

Il faut une politique, monsieur le président du conseil, non pas demain, mais aujourd'hui même. Nous avons voulu attirer sur ce point votre attention parce que, chef du Gouvernement, vous avez la responsabilité. Certes vous n'avez pas le temps de tout voir, mais croyez-nous: le péril est extrême et c'est dans le budget de 1921 que les premiers remèdes doivent être apportés.

Il faut que le budget soit mis en équilibre, il faut que disparaissent et tombent tous les mangeurs et les rongeurs des finances de l'Etat! (vifs applaudissements). Le budget de 1920 se trouve déjà majoré de 3 milliards supplémentaires ! Faites des coupes sombres dans celui de 1921; abattez tous les services inutiles et parasites !

Pour votre trésorerie également, il vous faut une autre politique. Les emprunts à la petite semaine ne suffisent pas: ils reportent au lendemain les difficultés et creusent davantage tous les jours le déficit! Ce ne sont que des expédients.

Pour réussir, il faut voir grand et longtemps à l'avance. Si vous avez dû consentir à de gros sacrifices pour l'Anglo-french en Amérique, c'est que vous vous y êtes pris trop tard comme nous le disait ici un gros personnage de la finance. Il en est de même partout: si vous attendez l'échéance, vous vous trouvez dans l'obligation de recourir à des expédients.

Nous vous demandons, monsieur le président du Conseil, de voir le péril qui est devant vous. Nous cotoyons l'abîme, demain nous y mettrons le pied si nous continuons !

Prenons la question de la Banque de France. Vous avez un remboursement à lui faire avant la fin de l'année. Or, il est probable que vous ne pourrez pas l'effectuer et que vous viendrez nous demander une loi. Moi aussi, j'ai dit solennellement que la réduction des avances de la Banque à 24 milliards serait opérée. Mais, reconnaissions-le, il n'en sera rien et nous ne pourrons pas tenir les engagements que nous avons pris vis à vis de la Banque. Je ne veux pas insister, mais

vous mesurez l'étendue du péril.

La situation est donc critique. Il semble cependant que le Gouvernement s'en aille le sourire aux lèvres au milieu de toutes ces difficultés, et nous-mêmes aussi, jusqu'à la ruine qui nous attend peut-être demain. Cette ruine, le Sénat ne peut pas l'accepter. Il a une trop grande responsabilité par suite de la confiance que le pays lui accorde. Pendant la guerre déjà, il a montré la bonne route en des heures difficiles; c'est lui qui, sans doute, a empêché la défaite en galvanisant l'administration militaire et, ainsi, elle a beaucoup fait pour la victoire finale.

Actuellement, il y a une nouvelle victoire à remporter. Mais, si nous n'y prenons pas garde, au lieu d'une victoire, ce sera la défaite. Quelques-uns de nos collègues, devant la gravité de la situation, nous demandaient d'aller nous expliquer à la tribune. Avant d'accéder à leur désir, nous avons voulu avoir avec le chef du Gouvernement, ainsi qu'avec M. le ministre des finances, une conversation pour nous permettre de nous mettre d'accord sur les mesures qu'il convient de prendre pour remédier à la situation.

(Très bien! très bien!.)

M. HENRY CHERON. M. le Président du conseil disait tout à l'heure en soulignant la gravité du péril que M. le rapporteur général vient de mettre en lumière admirablement, que le Gouvernement était résolu à exercer un effort de compression sur le budget de 1921, pour que ce budget soit en équilibre. Je voudrais maintenant poser la question suivante: étant donné que nous allons voter des douzièmes provisoires, l'effort du Gouvernement

ne va-t-il pas d'abord s'exercer sur ces douzièmes ainsi que sur les engagements de dépenses qui se font journallement dans les divers ministères. Il ne faut pas se dissimuler, en effet, qu'avant le vote du budget de 1921, nous allons vivre pendant un certain nombre de mois sous le régime des douzièmes, et que, par suite, les dépenses vont se poursuivre avec la même facilité qu'à l'heure actuelle et que la situation présente ne va faire qu'empirer, ce qui est tout à fait inadmissible.

M. FRANCOIS-MARSAL, Ministre des Finances. — Je désire répondre un mot tout d'abord au sujet des douzièmes provisoires. Le Gouvernement a l'intention de déposer un projet comportant des douzièmes pour deux mois, deux douzièmes paraissant suffisant pour aboutir au vote du budget étant donné le travail de préparation de ce dernier. Le projet de douzièmes dont j'ai déposé le texte en blanc hier sur le bureau de la Chambre.....

UN SENATEUR. En blanc !

MONSIEUR LE MINISTRE. Je l'ai déposé en blanc pour pouvoir envoyer les épreuves d'une façon régulière. Il sera distribué mardi et comprendra les chiffres de l'exercice 1920 avec certaines atténuations de dépenses pour divers chapitres, aucune mesure nouvelle n'y figurera.

Avant de présenter à la commission des finances un exposé d'ensemble de la situation, qu'elle a le droit de me demander et que j'ai le devoir de lui faire, je me permets de répondre un mot aux différentes questions qu'a signalées M. le rapporteur général.

L'honorable M. Doumer a dit notamment que l'Etat avait arrêté ses payements. Or, il n'est pas à ma connaissance qu'aucune dette liquide et certaine de l'Etat n'ait pas été payée.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL. On a arrêté la liquidation, cela revient au même !

M. LE MINISTRE. Je tiens à dire, parce que le bruit en a couru dans la presse et à la bourse, qu'à aucun moment, ni de près, ni de loin, une dette liquide et certaine de l'Etat a été arrêtée. Je vous citerai tout à l'heure des chiffres à cet égard.

A propos des dépassements de crédits, M. le rapporteur a parlé du ministère de l'instruction publique. Le fait qu'il a signalé est exact et il aurait pu en citer bien d'autres. J'ai, en effet, pris, comme règle absolue de refuser l'autorisation de payer aux ministères qui feraient des dépassements de crédits sur les chiffres votés par le Parlement, exception faite s'il s'agit d'exécuter une loi ou, comme vous le verrez dans le cahier des crédits supplémentaires, s'il s'agit d'assurer aux troupes de l'armée et de la marine les rations réglementaires, le prix de ces rations ayant augmenté. En dehors de ces cas, s'il se trouve qu'un ministère, de sa propre initiative, dépasse les crédits qui lui sont affectés sans mon sentiment, c'est le Parlement qui en sera juge...

M. LE PRESIDENT. Pas du tout! Je m'excuse de vous interrompre, mais, lorsque vous supposez des dépassements de crédits, vous n'avez pas le droit de dire que c'est le Parlement qui en sera juge: c'est

vous, ministre qui êtes juge et c'est vous qui serez responsable devant le Parlement !

M. LE PRESIDENT DU CONSEIL. Parfaitement !

M. LE MINISTRE. Nous sommes d'accord, monsieur le président.

La question des dépassements de crédits sera mise en lumière par le cahier de crédits supplémentaires qui contiendra des dépassements provenant de l'exécution de lois votées. S'il y a d'autres dépassements c'est le gouvernement qui en sera responsable devant le Parlement, j'aurai d'ailleurs à revenir sur cette question.

Je liquide de suite la question qui a été effleurée par M. le Rapporteur général au sujet des rentes données en payement. Je ne fais aucune difficulté pour reconnaître qu'il y a eu là une erreur manifeste que j'ai fait cesser dès que je l'ai découverte.

Voici les faits tels qu'ils se sont passés. Le 15 septembre dernier, au moment des travaux préparatoires de l'emprunt, le ministre des finances a écrit à tous ses collègues une lettre rédigée à peu près ainsi : "Comme au cours des emprunts précédents, vous allez vous trouver en présence de fournisseurs de l'Etat dont les créances nettes et liquidées peuvent être payables par mensualités. Si ces fournisseurs vous demandent d'être payés en rente, je vous autorise à leur délivrer des rentes selon telle quantité".

Cette instruction a été transformée par un département ministériel et traduite d'une manière toute différente : "Nous ne pouvons pas vous payer,

a-t-on dit aux fournisseurs dans unelettre, nous ne savons même pas comment nous vous payerons. Je ne puis que vous engager fortement à prendre des rentes en payement." Cette lettre officielle était accompagnée d'une lettre particulière dans laquelle on pouvait lire ceci: "Si vous voulez vous défaire de cette rente, vous n'avez qu'à aller voir M. Un Tel, dans telle banque, telle rue, tel numéro".

M. le Rapporteur général connaît, je crois, ces documents.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL. Parfaitement.

M. LE PRESIDENT. Il n'y a pas eu de sanctions ?

M. LE MINISTRE. Ma première sanction a été de couper court à ce genre de délivrance de rentes... (Bruits et protestations).

M. ANTONIN DUBOST. A combien se montent les rentes ainsi délivrées ?

M. LE PRESIDENT. Nous sommes ici pour nous expliquer franchement et loyalement, il faut, en outre, que chacun prenne ses responsabilités. Dès l'instant que cet acte a pu être accompli et que vous l'avez toléré - et vous l'avez toléré si personne n'a été frappé - il y a atteinte grave au crédit public. Mais de cette faute il ne suffit pas de faire l'aveu pour que votre responsabilité soit à couvert: il faut des sanctions !

M. HENRY CHERON. Comme M. Dubost, je demande à quelle somme se monte cette délivrance de rente ?

M. LE MINISTRE. M. le président du Conseil et moi, nous suivons cette affaire de très près et nous ne la perdons pas de vue.

VOIX NOMBREUSES. Quelles sanctions ?

M. LE RAPPORTEUR GENERAL. Cet acte est la traduction libre des ordres qui venaient *du* ministère des finances !

M. LE MINISTRE. C'était une traduction, mais "traduttore traditoire". J'ai en tout cas coupé net à ces procédés. Il a été délivré de cette façon 140 millions de rente en capital. Ces 140 millions sont venus sur le marché, vous savez dans quelles conditions.

M. ALEXANDRE BERARD. Les fonctionnaires responsables n'ont pas été frappés ? (Mouvements d'approbation.)

M. LE PRESIDENT. J'ai traduit le sentiment unanime de la Commission en réclamant des sanctions, je prie mes collègues de laisser M. le ministre continuer son exposé.

M. GUILLAUME CHASTENET. Des sanctions doivent être prises immédiatement !

M. LE MINISTRE. M. le président du conseil et moi, nous suivons cette affaire de très près.

M. RIBOT. En ce qui concerne les retards de payement, il est de notoriété dans tous les départements et en particulier dans les départements libérés, qu'on ne paye pas parce qu'on n'a pas d'argent. Je ne

veux pas commettre d'indiscrétion, mais des trésoriers-payeurs-généraux m'ont déclaré qu'ils ne pouvaient pas viser les ordonnances parce qu'ils n'avaient pas de provision !

M. LE PRESIDENT. Il s'agit pourtant là de dettes liquides et certaines.

M. RIBOT. Le Trésor est très embarrassé.

M. LE MINISTRE. Les régions libérées ont eu à leur disposition des sommes régulièrement croissantes depuis le mois d'avril. La répartition de ces sommes ne m'appartenant pas, je ne peux rien dire, mais s'il y a des retards de paiement, ce doit être par suite de dépassements de crédits, ce qui est condamnable.

M. RIBOT. Je ne parle pas uniquement des départements libérées.

M. LE MINISTRE. Mais le fait s'est produit dans les départements libérés.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL. Voici une pièce qui m'a été remise. Il s'agit d'un particulier à qui il est dû la petite somme de 17.000 francs. On lui a écrit officiellement "En raison de l'insuffisance des crédits, il n'est pas possible de fixer la date à laquelle un mandatement pourra être effectué...."

M. LE MINISTRE. C'est exact si il n'y a pas de crédits votés. En pareil cas, je refuse l'autorisation de paiement. (bruit.)

M. LE PRESIDENT. Je prie M. le Ministre de continuer son exposé.

M. LEMINISTRE. A mes yeux l'audition d'aujourd'hui est la suite de celles que vous m'avez fait l'honneur de m'accorder à différentes reprises et particulièrement de celles qui ont eu lieu en février et en mars dernier. A ce moment, j'ai fait devant vous l'exposé de la situation et plusieurs d'entre vous, M. Ribot, notamment, doivent en avoir gardé le souvenir.

Voyons quelle était la situation au début de l'année. Les recettes budgétaires étaient environ de 11 milliards par an et les prévisions de dépenses pour le budget prudinaire étaient de 20 à 21 milliards. La dette flottante était considérable et aucune consolidation n'avait été faite pendant le cours de 1919. En ce qui touche les impôts, vous vous rappelez où en étaient les encaissements: par suite de différentes circonstances sur lesquelles il est inutile d'insister, il y avait un gros retard dans l'établissement des rôles; on était seulement au chiffre de 4 milliards pour les rôles de la contribution sur les bénéfices de guerre.

De plus, par suite de la guerre, on avait été obligé de faire faire aux perceuteurs toutes sortes de métiers en dehors de celui de percevoir et leur responsabilité bancaire avait été abolie. Quant aux trésoriers payeurs généraux, vous vous rappelez ce que la guerre les avait contraints de faire: au mois de décembre dernier, ils en étaient arrivés à sortir les fonds de leur caisse sans même que la direction du mouvement des fonds et de la comptabilité publique en fussent informés. Il en est résulté des incidents que je vous ai signalés au mois de mars et dont vous avez dû conserver le souvenir.

D'autre part, nous étions en présence d'un déficit causé par les comptes spéciaux. Je n'insisterai pas sur la situation de ces comptes spéciaux qui est présentée à l'esprit de chacun de vous.

Enfin nous avions des engagements extra-budgétaires dont je vous citerai deux à cause de leur ordre de grandeur et de leur difficulté de règlement: le premier vise le remboursement d'une somme de 3 milliards de francs à la Banque de France, l'autre, beaucoup plus dur encore, résultait de l'emprunt fait le 15 octobre 1915 en Amérique, l'Anglo-french-loan, qui se montait à 250 millions de dollars pour notre part. Je reviendrai sur ces deux points particuliers d'autant plus qu'ils ont été visés tout à l'heure par M. le rapporteur général et qu'ils ont pesé sur notre trésorerie pendant toute l'année.

Notre programme, je crois vous l'avoir développé au mois de mars, mais je reviens sur son exposé pour vous faire voir comment nous avons essayé de passer l'année 1920 et combien la tâche est encore lourde pour l'année 1921.

Prenons d'abord la question de la perception des impôts. Je me suis engagé devant la Chambre et le Sénat à faire rentrer le plus rapidement possible tous les impôts déjà votés. Ce sont même les premiers mots que j'ai prononcés lorsque j'ai eu l'honneur de venir devant le Parlement le 21 janvier.

Depuis cette date, pour la contribution extraordinaire sur les bénéfices de guerre, les rôles établis sont passés de 4.200 millions à 8.500 millions. Au 26 septembre dernier, au moment où les premier et second quarts arrivaient à la période d'exigibilité,

nous avions recouvré effectivement et encaissé la totalité des sommes exigibles.

Ceci fait au regard des impôts anciens, je me suis retourné vers les impôts nouveaux. Je ne reviendrai pas sur cette question, car le vote de ces impôts nouveaux a été plutôt l'œuvre du Parlement que du Gouvernement. Par votre vote, vous avez donné à l'Etat, au moyen de perceptions s'élevant à plus de 8 milliards, l'espoir d'arriver à équilibrer le budget pour les exercices suivants.

Mais nous ne nous sommes pas fait d'illusion ni les uns ni les autres. Je me rappelle avoir eu l'honneur de dire à la tribune du Sénat que les impôts nouveaux ne donneraient leur plein et utile ~~du~~ rendement que lorsqu'ils seraient entrés, d'abord au point de vue administratif, dans le sang de nos fonctionnaires et lorsque, d'autre part, au point de vue des contribuables, ils seraient entrés dans les habitudes de paiement. Vous savez où l'on en est. Jusqu'à présent, nous n'avons pas d'inquiétude à avoir. Je dis "jusqu'à présent" à cause de la crise industrielle dans laquelle nous commençons seulement à entrer et qui peut avoir des répercussions sur le rendement de nos impôts.

A l'époque actuelle, rien que pour les impôts indirects, monopoles et autres produits de l'Etat, nous sommes en avance de 1.700 millions sur les estimations budgétaires. D'autre part, les rôles de l'impôt général sur le revenu ne sont pas encore tous en recouvrement. S'il est en effet relativement facile de mettre en route un impôt du type indirect, comme l'impôt sur le chiffre d'affaires, par contre, lorsque le Parlement modifie comme il l'a fait dernièrement les

différents taux de l'impôt général sur le revenu (impôt cédulaire, exemption à la base ou pour charges de famille), il faut à partir du moment où la loi est promulguée, que l'administration des contributions directes entre en contact personnel avec chaque contribuable pour fixer d'une façon définitive sa situation de famille, établir le rôle et le mettre en recouvrement.

Je ne fais pas partie de l'administration des finances, mais je dois lui rendre un hommage mérité, en particulier à l'administration des contributions directes. Cet hommage, je le lui ai déjà rendu l'autre jour à la tribune de la Chambre, mais je suis très heureux de le répéter de nouveau devant la Commission des finances du Sénat. Les contributions directes, dont les fonctionnaires n'ont pas pris de vacances - c'était évidemment leur devoir, mais ils auraient pu désirer quelques jours de repos après les cinq années de guerre - les contributions directes ont établi, pendant les mois d'août, septembre et octobre, les nouveaux rôles de l'impôt général sur le revenu et les impôts cédulaires. Ces rôles vont pouvoir être mis en recouvrement dans le courant du mois de décembre. Je pourrai donc tenir la promesse que j'ai faite à la tribune du Sénat, à savoir qu'en février 1921, nous serions en pleine perception de l'impôt sur les bénéfices réalisés pendant 1919.

Au sujet des recettes, je pourrai vous donner tout à l'heure quelques chiffres précis. Pour l'instant, je me contente de vous exposer le programme que nous sommes en train de réaliser.

Passons maintenant aux comptes spéciaux.

C'était le point critique au début de l'année.

Notre premier mouvement a été de chercher à voir clair, ensuite de trouver les remèdes à la situation à laquelle M. le Président de la commission a fait allusion il y a quelques instants. Nous avons demandé à M. le procureur général près la Cour des Comptes de se livrer à une étude approfondie et je lui ai donné dans ce but les moyens d'enquête et d'investigation qui lui étaient nécessaires. Vous savez comment le travail a été conduit et je ne puis à cet égard que m'associer à l'hommage qui a été rendu à l'honorable M. Bloch.

J'ai demandé à M. Bloch de commencer son enquête par les comptes spéciaux. Le plus important, c'est le compte du ravitaillement. Conformément à l'engagement que j'ai pris à la tribune, nous avons décidé que ce compte serait désormais soumis au contrôle du Parlement. Vous avez voté une somme qui ne peut plus être dépassée sans aller à l'encontre de la volonté du législateur et avec la responsabilité ministérielle. Cette somme s'élève à 1.300 millions pour les 12 mois qui, commençant en juillet dernier, s'étendent jusqu'à la soudure. Pendant cette période en effet, l'Etat a assumé la charge d'acheter au dehors les quelques 20 millions de quintaux de blé qui manquent pour la nourriture du pays et ce, au prix de 140 ou 150 frs le quintal, et de les livrer à 100 frs, prix de la récolte indigène. C'est là une lourde charge qui pèse sur nous par suite de la baisse de notre change. C'est la plus grave de toutes, mais elle a heureusement une limite et de plus, l'opération sera faite sous le contrôle du Parlement.

Parmi les autres comptes spéciaux, le plus important est celui des chemins de fer. Le déficit des chemins de fer se monte en effet, pour l'exercice 1920, à 1800 millions ou à 2 milliards. Je n'ai pas besoin d'insister sur ce point. Un débat est en train de s'ouvrir à la Chambre et je suis convaincu que le Parlement et le Gouvernement se mettront d'accord pour faire cesser ce déficit d'une manière ou d'une autre.

Si je passe maintenant au compte spécial du charbon, nous l'avons trouvé, lui aussi, avec un très cruel déficit. Mais il est maintenant au point, ainsi que M. Boudenoit s'il était présent, pourrait vous le dire. Dès aujourd'hui, il peut verser au Trésor des prélèvements mensuels de recettes dont une partie, qui s'élève à 50 millions par mois, est employée spécialement dans les régions libérées pour la remise en état des mines du Nord.

M. RIBOT. Dans l'état de la Trésorerie, ces derniers mois, ces chiffres ne figurent pas ?

M. LE MINISTRE. Je crois que si.

M. RIBOT. Pas du tout.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL. La somme de 1.317 millions qui a été votée le 31 juillet pour le ravitaillement, était afférente à l'exercice 1920 seul et non pas aux achats à faire pendant l'exercice 1921.

M. RIBOT. Elle est portée pour mémoire au budget extraordinaire.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL. Pour l'exercice 1920 seul. Il va falloir, pour 1921, un crédit de un milliard qui ne figure pas dans le projet de budget. C'est une des lacunes de ce projet.

M. LE MINISTRE. Il a toujours été entendu - c'était l'opinion du Gouvernement et je crois aussi du Parlement - que la somme de 1.317 millions représentait la totalité des charges du ravitaillement jusqu'à la soudure de l'année précédente.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL. S'il en était ainsi, vous n'auriez pas eu à faire voter cette somme pour l'exercice 1920.

M. LE MINISTRE. Cependant, c'est ainsi que les ministres du ravitaillement et du commerce et moi-même nous l'avons compris. J'espère que de ce chef, il n'y aura aucune note nouvelle à vous présenter.

M. RIBOT. Pour le charbon, il y a donc un compte qui ne figure pas au budget ? C'est une lacune.

M. LE MINISTRE. Je m'en occuperai.

M. LE PRESIDENT. Ce compte du charbon est absolument irrégulier; il n'a été institué par aucune disposition législative et aucune dotation quelle qu'elle soit ne lui a été faite.

M. JEANNENEY. Il s'agissait à l'origine, en 1914, d'une dotation de 15 millions; elle s'est considérablement enflée depuis, sans compter la compensation avec la flotte charbonnière.

M. LE PRESIDENT. J'ai déjà eu l'honneur d'appeler l'attention du Gouvernement sur ce point depuis le mois de janvier dernier. Il n'y a qu'un moyen de résoudre la question, c'est de supprimer ce service, comme beaucoup d'autres d'ailleurs.

M. LE MINISTRE. Nous sommes tout à fait d'accord.

M. HENRY CHERON. Il y a des abus innombrables dans ces services.

M. LE PRESIDENT. Il n'y a pas d'autre utilité que de créer des fonctions pour des hommes politiques. On justifie l'existence de ces fonctions en faisant des dépenses qui sont la plupart du temps inutiles et dangereuses. (Mouvements d'approbation).

M. LE MINISTRE. Nous entrons dans la voie que vous indiquez, puisque ce compte est le troisième dont nous poursuivons et dont nous allons obtenir la disparition. Après le compte du ravitaillement, le compte des chemins de fer et le compte du charbon, nous allons agir de même pour le compte des essences et du pétrole. Par conséquent, le programme que vous avez bien voulu approuver au début de l'année et qui a maintes fois recueilli l'adhésion du Parlement est d'ores et déjà en partie réalisé et poursuivi avec la plus grande vigueur.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL. Il n'y a rien de réalisé: le compte du ravitaillement existe toujours, ainsi que celui du charbon.

M. LE MINISTRE. Le compte du ravitaillement échappait aussi bien au Parlement qu'au ministre des finances. Vous savez en quoi il consistait.

M. LE PRESIDENT. Les dispositions législatives qui ont institué ce compte sont impératives, et c'est en violation de ces dispositions qu'on a effectué toutes les dépenses que nous déplorons aujourd'hui. Les rapporteurs généraux de la commission des finances du Sénat n'ont pas cessé depuis deux ans de signaler les irrégularités considérables qui ont enflé le déficit colossal de ce compte qui se chiffre aujourd'hui à près de 4 milliards.

Le contrôle, nous l'avons donc exercé puisque nous avons rappelé l'attention du Gouvernement et de vos services sur cette situation lamentable. Mais malgré nos avertissements, les mêmes errements ont continué, et je crois malheureusement qu'ils continuent encore. Nous le déplorons, car rien n'est plus terrible que les comptes spéciaux: nous ne pouvons pas les suivre. Il faut les supprimer radicalement. Si vous voulez les faire vivre quelques mois encore, ils ne se termineront jamais.

Pour le compte du ravitaillement, je vous ai signalé qu'il n'était pas en concordance avec les écritures de la comptabilité publique et que celles-ci elles-mêmes étaient en discordance avec les écritures du caissier-payeur central. A la vérité, vous n'avez pas de comptabilité pour ce compte; il n'y a que de vulgaires écritures, comme chez un simple épicer, je m'excuse d'employer un langage un peu trivial, mais c'est le seul moyen de vous faire saisir la situation.

M. LE MINISTRE. Dès que je me suis trouvé en présence de ces comptes spéciaux, j'ai essayé de les détruire, et nous avons été d'accord sur ce point. Le travail effectué depuis que je suis au ministère - et je n'ai pas à remonter au-delà - a été poursuivi dans l'esprit que vous indiquez: restreindre petit à petit les comptes spéciaux pour arriver finalement à leur suppression. Je ne puis que répéter ce que j'ai déjà eu l'honneur de vous dire il y a plusieurs mois, à savoir que nous voulions attaquer les comptes spéciaux. C'est ce qui a été fait et en ce moment, je vous expose la situation dans laquelle nous nous trouvons.

M. DEBIERRE. Les comptes spéciaux subsistent comme par le passé: résultat: zéro !

M. LE MINISTRE. L'autre point sur lequel l'attention de la commission des finances s'est portée au début de l'année, vise la consolidation de notre dette flottante. C'est un des plus importants de l'heure présente et je m'emprise de vous dire ce que nous avons fait à cet égard.

Dans le début de l'année, nous avons consolidé une somme d'à peuprès 16 milliards. L'emprunt du Crédit national a fourni un peu plus de 3 milliards. Enfin, l'emprunt 6% - dont je ne pourrai connaître tous les résultats avant une dizaine de jours - me permettra une consolidation d'environ 15 milliards. En effet, avec cet emprunt 6%, 15 milliards de billets de banque et de bons de la défense nationale pourront être consolidés; par ailleurs, près de 15 milliards des anciennes rentes de guerre vont se trouver repris

par nous. Vous connaissez l'opération et vous savez les services qu'elle a rendus aux industriels et aux commerçants pendant cette période de crise.

**F** Pour la restauration de notre crédit ~~en~~ de-hors, je vous rappellerai ce que j'ai déjà eu l'honneur de vous exposer au mois de février. A cette date, j'étais devant la Commission des finances du Sénat, au sortir d'une conversation avec le banquier américain qui s'était entretenu avec moi à propos de l'emprunt anglo-french. Je ne vous ai pas caché alors le peu d'espérance que nous avions d'arriver à un arrangement quelconque pour les 250 millions de dollars qui constituaient l'opération. Je ne sais pas si je vous ai rapporté les paroles textuelles de ce banquier américain tellement elles étaient désagréables, mais je vous les dirai volontiers aujourd'hui, en vous priant d'ailleurs de les garder dans le secret de la commission. Voici à peu près ce que m'a dit M. Levinson, l'associé de M. Morgan, dans mon cabinet, au mois de février:  
"Jamais nous ne ferons un crédit quelconque à la France; jamais nous ne lui consentirons un emprunt. Nous l'aimons beaucoup, c'est entendu ; elle est pour nous une alliée très fidèle et très chère, mais nous la considérons comme une bête forcée, qui est sur le dos, les quatre pattes en l'air et qui ne se relèvera jamais."

M. ALEXANDRE BERARD. C'était aimable de sa part.

M. LE PRESIDENT DU CONSEIL. Il y a des opinions qui se modifient.

M. LE MINISTRE. Voilà l'opinion du banquier avec lequel nous avions fait l'emprunt et avec lequel nous avions à traiter.

M. Ribot qui connaissait la situation d'une façon complète savait également les demandes et, je pourrais dire les injonctions, qui nous avaient été présentées. Les voici: "Vous avez de l'or à la Banque de France. Il n'y a aucune raison pour qu'un pays dans l'état où est la France garde une encaisse métallique aussi considérable. Vous n'avez donc qu'à nous envoyer 250 millions de dollars-or, car nous n'accepterons jamais aucun autre moyen de règlement".

Du mois de février au mois de septembre, les esprits ont tout de même évolué quelque peu. Nous avons fait évidemment un très gros effort de ~~la~~ trésorerie; nous avons réussi - et j'ai envoyé les chiffres à M. le président de la commission - à acheter un assez grand nombre de dollars sur le marché. Je puis même dire que nous les avons achetés assez nettement au-dessous du cours, ce qui est intéressant étant donnée la somme sur laquelle portait l'opération. Nous avons acheté ces dollars à 13.005, alors que le cours moyen du dollar dans l'année est, jusqu'à présent, de 14,01. Par conséquent, l'opération bancaire de ces achats de change n'a pas été trop mauvaise.

D'autre part, nous avons réussi à faire un emprunt de 100 millions de dollars qui a été couvert à New-York, en 45 minutes. Les conditions ont été dures, je le reconnaiss, surtout en ce qui concerne la commission que personnellement certains de nos amis banquiers ont prise sur l'opération. Peut-être aurait on pu gagner <sup>quelques</sup> un demi-point s'ils s'étaient montrés un peu moins ~~éptres~~ au gain, mais cela n'a pas été possible. En dehors de là, les conditions de l'emprunt ont

très exactement celles du marché: ce sont les mêmes qu'ont dû accepter les Belges, malgré toutes les pressions qu'ils ont mises en jeu.

Il s'agit d'un emprunt en dollars d'une durée de 25 ans. J'ai là un graphique d'actuaire qui permet de voir ce que deviendra l'opération selon les variations du cours du dollar. On peut imaginer que le dollar reviendra plus ou moins vite à un taux plus normal pendant cette période de 25 ans. Dans l'hypothèse la plus mauvaise, nous arrivons à un taux réel de 6,59 %; si, au contraire, au bout de dix ans, le dollar s'abaisse à 9 frs, ce qui n'aurait rien d'extraordinaire, notre taux d'emprunt ressortirait à 4,67 %. L'opération n'a donc pas été mauvaise.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL. Le taux n'en est pas moins de 9,5 %. Que le dollar baisse ou non, vous aurez toujours à débourser 9,5. Si le franc s'élève, tous les paiements que vous aurez à faire seront dans des conditions meilleures. Par conséquent, la hausse ou la baisse du dollar n'a rien à voir avec le taux de l'emprunt.

M. LE MINISTRE. Bien entendu, il n'en est pas moins vrai que la hausse ou la baisse du dollar influera sur la charge que je devrais inscrire au budget et avec laquelle nous rembourserons cet emprunt.

Je dois dire très sincèrement que si j'avais à ce moment la possibilité de renouveler l'opération dans les mêmes conditions, j'en serais extrêmement heureux. Tout récemment, l'Algérie a essayé de faire en Amérique un petit emprunt de 15 millions de dollars,

que j'ai soutenu de toutes mes forces, mais jusqu'à présent, nos mêmes amis banquiers refusent de l'accepter.

M. RIBOT. Vous n'êtes pas tout à fait dans les mains des banquiers puisque notre crédit aux Etats-Unis est bon, si j'en juge par le cours de notre emprunt; il est de 102,50, alors que le cours d'émission était de 100 frs, et cela, malgré la crise qui sévit à Wall Street. On aurait donc pu placer plus de 100 millions.

M. LE MINISTRE. Peut-être 125 millions.

M. RIBOT. Ceux qui possédaient des titres de l'Anglo-French-Loan ne se sont pas vu offrir la conversion.

M. LE MINISTRE. Vous connaissez sans doute les conditions dans lesquelles le Gouvernement américain nous a apporté son concours. J'avais envoyé là-bas, les personnes, qui, à ma connaissance, pouvaient le mieux nous servir.

M. RIBOT. M. Parmentier.

M. LE MINISTRE. Et aussi M. Philippe Bunova-Varilla qui pouvait intervenir à cause du côté politique de l'opération. Nos délégués ont appelé l'attention du Gouvernement de la Maison-Blanche sur notre désir d'emprunter plus de 100 millions de dollars et d'obtenir des conditions, un peu moins onéreuses. Ces conditions étaient d'ailleurs, il faut le reconnaître, celles du marché, puisque la Pennsylvania ne pouvait pas placer ses obligations 8,5 %. Le gouvernement de la Maison-Blanche nous répondit - c'était un jeudi -

que si le mardi suivant nous ne nous étions pas mis d'accord avec les banquiers, il se verrait dans l'obligation de nous interdire toute opération sur le marché de New York parce que lui-même avait besoin des disponibilités du marché et que malgré son désir de nous être agréable, etc..., etc. (Mouvements divers). Voilà la situation dans laquelle nous nous sommes trouvés.

Puisque je parle de l'Amérique, permettez-moi d'ouvrir une parenthèse. L'emprunt 6 % que nous venons de faire maintenant se présente, pour les Américains, comme une opération excessivement avantageuse puisqu'elle est en francs. Or, les résultats que je viens de recevoir par télégramme, sont de l'ordre de 38 millions de francs pour les Etats-Unis, et celà, malgré les efforts de la mission que nous avons envoyée là-bas et de la pression que nous avons exercée par tous les moyens. →

Je dois dire qu'en Belgique, le succès de notre emprunt est du même ordre, parce que les Belges - et je ne récrimine pas - ont indiqué à leurs banquiers qu'il fallait réservé toutes les ressources de la Belgique pour les emprunts belges et qu'il ne fallait pas distraire leur activité bancaire au profit de la France. Nous devons par conséquent compter exclusivement sur nous.

Je vous disais tout à l'heure que nous avons réalisé pour 1920 la tâche de percevoir les anciens impôts, d'en établir de nouveaux, de nous attaquer aux comptes spéciaux, de chercher à restaurer le crédit extérieur de la France et de liquider la partie la plus dangereuse de notre dette flottante, à l'extérieur notamment.

Pour 1921, il reste à faire l'examen des budgets de tous les ministères, des gros surtout, sur lesquels nous pouvons faire de fortes compressions de dépenses. M. le président du Conseil vient de vous le dire: depuis le moment où le travail préparatoire du budget a été commencé, jusqu'à la dernière réunion du conseil des ministres, pas une seule fois, soit du temps du prédécesseur de M. Leygues, soit depuis que celui-ci a pris la direction du Gouvernement, ce programme n'a été laissé de côté.

Je vais maintenant vous donner les chiffres qui vont vous permettre de vous faire une idée exacte de la gravité de la situation. En ce moment-ci, je ne plaide pas, j'expose simplement ce que la situation a de sérieux et les motifs qui nous donnent l'expoir, grâce à d'importants sacrifices, d'arriver à une solution.

Prenons d'abord les recettes budgétaires. Je puiserai mes chiffres dans une lettre que j'avais adressée à M. le président du conseil pour le mettre au courant de la question.

Au cours de 1919, la moyenne mensuelle des recettes budgétaires (contributions et impôts de toute nature, liquidation des stocks, etc...) s'est élevée à 925 millions. Pendant la même année, les recettes de trésorerie provenant des emprunts, et des bons du Trésor se sont élevés à une moyenne mensuelle de 2.580 millions.

Les charges supportées par le Trésor en 1919 ont atteint une moyenne mensuelle de 4.144 millions. La différence par conséquent, entre les charges et les ressources, est de 706 millions par mois,

Prenons maintenant les 10 premiers mois de 1920, je ne puis aller au-delà, mes écritures n'étant pas centralisées pour les deux premiers mois de l'année. Les recettes budgétaires pour le premier semestre se sont élevées à 1.399 millions par mois. Ces recettes budgétaires, pendant le 3ème trimestre, sont passées, par mois, à 1.668 millions. Enfin, les recettes budgétaires du mois d'octobre ont été de 2.208 millions.

Les ressources de trésorerie provenant des emprunts ont été, pendant le premier semestre, de 2.831 millions par mois, pendant le 3ème semestre, de 2.887 millions, et pendant le mois d'octobre, de 2.703 millions.

M. HENRY CHERON. Quelles ont été les charges de la trésorerie ?

M. LE MINISTRE. Par conséquent, si vous voulez mesurer l'effort budgétaire accompli, il faut comparer les rentrées mensuelles moyennes du début de 1919, qui étaient, pendant le premier trimestre, de 589 millions par mois, avec les rentrées d'octobre 1920, qui sont de 2.208 millions.

M. DE SELVES. Il s'agit de recettes normales ?

M. LE MINISTRE. De recettes budgétaires. C'est le résultat de la politique qui a été poursuivie par le Parlement.

M. LE PRESIDENT. J'ai eu l'honneur de communiquer ces chiffres à la commission.

M. LE MINISTRE. Si, au point de vue financier, nous avons suivi de notre mieux les grandes lignes du programme qui avait été développé devant vous au début de cette année, nous cherchons également à nous rendre compte de la situation économique du pays en tâtant le pouls, pour ainsi dire, quotidiennement à la France, au point de vue commercial, industriel et bancaire. Quand un pays passe de 589 millions de rentrées d'impôts par mois, à 2.208 millions dans l'espèce d'un an et demi à peine....

M. BIENVENU-MARTIN. Mais il y avait des arriérés d'impôts et le produit de la liquidation des stocks !

M. LE MINISTRE. La liquidation des stocks a donné extrêmement peu.

M. BIENVENU-MARTIN. Et l'impôt sur les bénéfices de guerre ?

M. LE MINISTRE. Evidemment, mais cela ne tire rien de sa force à la conclusion que je voulais faire ressortir de ces chiffres, à savoir que l'effort du pays a été remarquable. Que les gros chiffres viennent de la contribution sur les bénéfices de guerre ou de recettes normales, l'argent n'en est pas moins sorti de la poche du pays sans qu'on ait eu besoin de faire appel à de nouveaux impôts. C'est le point qui domine tout notre travail budgétaire.

Pendant le même temps, les charges supportées par le trésor sont passées de la moyenne mensuelle de 4.144 millions en 1919, à 4.262 millions pour le

premier semestre 1920, à 4.748 millions pour le 3ème trimestre et à 5.141 millions pour le mois d'octobre.

M. RIBOT. Voilà l'explication.

M. LE MINISTRE. Je suis certain, Monsieur Ribot, que nous allons être entièrement d'accord sur la conclusion. Pendant que le pays consentait cet admirable sacrifice que vous lui avez demandé à la presque unanimité et apportait ces énormes rentrées d'impôts, la trésorerie sortait effectivement de ses caisses, pendant le mois d'octobre, 5.141 millions. Il n'y a pas là trace de suspension de paiement de la part de l'Etat.

M. LE PRESIDENT. Mais la somme de 5.141 millions représente non pas les charges, mais les paiements effectifs que vous avez faits.

VOIX NOMBREUSES. Les paiements effectués.

M. LE MINISTRE. Pas du tout.

M. LE PRESIDENT. Pour les paiements, j'ai eu l'honneur de vous demander un état analogue à celui que vous nous avez fourni pour les recettes, mais vous êtes impuissant à nous le donner. A la vérité, j'avais demandé simplement la répartition approximative, et par statistique, des paiements par service et par ministère. Voici ce que vous m'avez répondu : "Il n'est pas possible, aucune statistique n'étant donnée à cet égard à l'administration des finances, de vous donner en ce qui concerne les dépenses, la contre-partie du relevé pour les recettes. La seule façon en

l'état actuel de la documentation, d'apprécier l'importance des paiements au cours des mois qui viennent de s'écouler..... c'est de se référer au montant des sommes encaissées."

Par conséquent, nous connaissons l'importance des dépenses, uniquement par les sommes encaissées. Vous déclarez qu'il n'y a pas eu de suspension dans les paiements: nous n'en savons rien. Si vous aviez réclamé par mois, ainsi que cela est exigé, par les règlements, non pas dans le mois écoulé, mais pour le trimestre par exemple, la répartition des paiements, vous auriez pu voir l'importance des charges de la trésorerie. Vous auriez su dans quelle mesure on pouvait demander aux créanciers d'attendre. En fait, vous n'en savez rien et nous n'en savons rien. Vous connaissez l'importance des paiements que vous avez effectués par l'importance des encaissements. Vous n'avez pas de comptabilité : c'est lamentable ! Vous nous dites: voilà ce que j'ai payé. Je vous réponds: Qu'aviez-vous à payer ? Vous n'en savez rien.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL. Vous venez, monsieur le ministre, de commettre une erreur. Les 5.141 millions viennent de l'addition des chiffres suivants : 2.220 millions qui représentent les ressources ordinaires ou extraordinaires, mais provenant de l'impost, 2.730 millions de ressources d'emprunt et enfin, 200 millions reçues par la Banque de France. Votre chiffre est donc un total de recettes et non pas la représentation des charges auxquelles vous avez à faire face.

M. LE MINISTRE. Je vous ai dit ce que j'ai sorti de mes caisses.

M. LE PRESIDENT. Mais qu'aviez-vous à sortir ?

M. LE MINISTRE. Je vous ai indiqué l'état de notre Trésorerie.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL. Quelles étaient vos charges?

M. LE MINISTRE. Nous passerons tout à l'heure à la question des budgets.

Après des rentrées se montant à 589 millions en 1919, nous sommes arrivés, en quinze mois, à des rentrées de 2.208 millions. Les ressources d'emprunt sont restées à peu près égales: c'est fort heureux, d'ailleurs, car le budget extraordinaire et le budget des dépenses recouvrables ne vivent que par l'emprunt. Nous devons donc nous féliciter de la situation à cet égard. Je me réjouis devant la Commission des finances de ce que les bons de la Défense nationale, malgré certaines perturbations et malgré la crise actuelle, n'aient pas encore subi de fléchissement. C'est fort heureux.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL. Mais cela nous ruine !

M. LE MINISTRE. C'est sur les bons que repose toute la reconstitution des régions libérées. Si nous n'avions pas en ce moment la possibilité de placer les bons de la Défense Nationale que M. Ribot a créés au début de la guerre, nous ne pourrions pas restaurer le Nord et l'Est de la France.

M. DE SELVES. Et les recouvrements sur l'Allemagne ?

M. LE MINISTRE. Nous viendrons tout à l'heure à la question de l'Allemagne : ce n'est pas un des moindres côtés du problème au point de vue financier.

Quoi qu'il en soit, nous nous sommes trouvés dans la nécessité de vous présenter le plus tôt possible un projet de budget pour 1921 ; nous avons demandé, à la fin du mois de mai dernier, à chaque département ministériel, d'établir, en suivant les débats du Parlement pendant la discussion du budget de 1920, ses prévisions de dépenses pour 1921.

M. RIBOT. Je m'excuse de revenir encore sur la question de la Trésorerie, mais il est bon de la serrer de près. Nous avons pu, à très grand'peine, faire face, dans le passé, à des charges écrasantes. Comment M. le ministre des finances pense-t-il pouvoir traverser les mois prochains ?

M. LE RAPPORTEUR GENERAL. Monsieur Ribot a d'autant plus raison que pendant le mois d'octobre, on a fait un prélèvement de 1.760 millions sur l'emprunt en cours. Cette somme là, vous ne la retrouverez plus demain.

M. RIBOT. Il faut serrer la question de très près avec M. le ministre des finances. Quelles sont les ressources dont il va pouvoir disposer d'ici trois mois ? Quelles sont les charges qu'il envisage ? On parle, au dehors, d'une émission de billets : serons-nous acculés à cette nécessité ? C'est un point

sur lequel nous devons nous expliquer très franchement ici.

M. LE MINISTRE. C'est entendu.

M. LE PRESIDENT. Pouvez-vous nous dire l'étendue de vos charges ?

M. LE RAPPORTEUR GENERAL. On est obligé de payer les fournisseurs de l'Etat d'ici le 28 février, sous peine de voir tomber en exercice clos toutes les créances de l'exercice. C'est pour cela que la charge de la trésorerie est lourde.

M. LE PRESIDENT. Telle est l'étendue des charges en y comprenant le remboursement des trois milliards auquel nous sommes tenus, en vertu de la loi et de la convention avec la Banque de France ? M. le Ministre voudra ensuite nous dire un mot de la situation de l'Etat vis-à-vis des établissements de crédit. Dans le document qu'il a bien voulu m'envoyer et que j'ai communiqué aux membres de la commission, il est indiqué qu'en établissant, au 1er novembre, les opérations spéciales dont il est fait mention, il y a eu lieu à un encaissement de 200 millions. Il y a quelques jours, le gouverneur de la Banque de France au cours d'un entretien, ne m'a pas caché qu'en ce moment, cette somme de 200 millions était largement dépassée et que l'encaissement atteignait près de 900 millions.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL. 893 millions exactement.

M. LE PRESIDENT. Dans quelle situation êtes-vous vis-à-vis des établissements de crédit ?

M. LE MINISTRE. L'opération de banque à laquelle, vous avez fait allusion est extrêmement simple, et je ne vois pas comment elle peut soulever la moindre émotion.

Je vous ai demandé, le 31 juillet, de vouloir bien m'autoriser à faire un emprunt. Cet emprunt était nécessaire, surtout au point de vue consolidation. Je ne compte pas du tout, et personne ne compte, je crois, sur les grands emprunts pour soulager la trésorerie de l'Etat. La trésorerie se fait par les opérations quotidiennes de placement de bons, et les emprunts ont uniquement pour but la consolidation de la dette avec, peut-être, une certaine marge, parce que la pression et la publicité faites dans le pays arrivent à faire dépasser légèrement, mais très-légèrement, le montant des souscriptions de bons.

Quoiqu'il en soit, au mois de septembre, lorsqu'après les achats de dollars dont j'ai parlé tout à l'heure et qui ont très fortement grevé notre trésorerie, après les différents autres achats à l'étranger que nous avions à faire, après la montée de la livre et du dollar, j'ai pensé que pour l'échéance du 31 octobre et celle du 30 novembre, je pourrais peut-être être géné. J'ai fait venir alors les directeurs d'un certain nombre d'établissements de crédit, et comme ce sont des confrères, et que je connais la manière d'obtenir d'eux certains sacrifices, je leur ai tenu le langage suivant : "Il faut que vous tous mettiez d'accord entre vous pour donner au trésor une élasticité de 1.200 millions. Autrement dit, en même temps que vous allez faire dans votre clientèle et en

dehors les démarches et la pression nécessaires pour que l'emprunt soit un gros succès, il faut que vous me preniez dores et déjà des bons du trésor pour mettre à l'aise ma trésorerie. Je ne ferai peut-être pas appel à la totalité de ces bons; j'y ferai appel simplement, au fur et à mesure de mes besoins, mais ce que je veux c'est la tranquillité; je veux, pendant l'emprunt, n'avoir rien qui puisse me gêner dans ma trésorerie."

Les banquiers ont répondu à mon appel, avec l'accord de la Banque de France, cette dernière s'offrant, en cas de besoin d'argent, à acheter les bons ou à négocier du portefeuille commercial. C'est en prévision de cette éventualité que je vous avais demandé et que vous aviez bien voulu m'accorder la possibilité d'aller au-delà de 40 milliards comme limite d'émission. J'ai demandé au Conseil d'Etat, qui m'y a autorisé, de passer de 40 à 41 milliards, Je voulais le plus petit chiffre possible. D'ailleurs je ne me suis même pas servi de cette possibilité, et le chiffre d'émission a été maintenu dans les limites antérieures, ce dont je suis très satisfait.

Nous avons, de ce chef, utilisé un placement sur les banques jusqu'à concurrence de 900 millions. Dans les circonstances actuelles, les banques étant débitrices envers le Trésor par suite des opérations d'emprunt, nous sommes en train de leur reverser automatiquement les avances qu'elles nous avaient consenties.

L'échéance était, au 20 décembre. Par surcroît de précaution, j'ai conservé, d'accord avec elles, une possibilité de trésorerie pour la moitié de la somme, - je ne l'utiliserai peut-être pas, - jusqu'au 20 janvier.

Le 20 décembre, la totalité de ces avances sera entièrement remboursée. Autrement dit, les banques auront acquis un bon à échéance du 20 décembre, bon qui sera remboursé à cette date. De plus, je dispose d'une faculté supplémentaire de 600 millions dans le cas où il se produirait un à-coup quelconque vers le 31 décembre, à-coup qu'il faut prévoir, étant donnée la situation actuelle du pays, étant donnée surtout la situation de certains industriels qui ont de très gros besoins d'argent.

Quant à la question des trois milliards que le précédent cabinet s'était engagé à rembourser à la Banque de France, nous n'avons pas pu tenir notre promesse au mois de mars dernier. Il est également certain que nous ne pourrons pas la tenir ces jours-ci. Comme il y a une loi, je serai obligé de venir devant vous avec une convention dont je discute les termes avec la Banque de France en ce moment. Cette convention, probablement - je dis probablement car les négociations avec le conseil de régence ne sont pas encore terminées, - contiendra à peu près les dispositions suivantes :

D'abord, un plan d'amortissement entre le trésor et la Banque. Nous prendrons sans doute comme base le plan d'amortissement que vous aviez approuvé de 2 milliards par an. Les 3 milliards qui avaient fait l'objet de la convention passée par le Gouvernement précédent, seraient reportés en fin d'amortissement. Comme la dette du Trésor vis-à-vis de la Banque est, au total de 27 milliards, avec un amortissement de 2 milliards par an, vous vous rendez compte de la période pendant laquelle s'étagera l'opération.

Il est d'ailleurs très probable, ainsi que le gouvernement de la Banque me l'a dit, que le conseil de régence exprimera le voeu que cette somme de 2 milliards soit inscrite dans le budget. En effet, les 3 milliards dont le remboursement avait été promis, avaient été inscrits dans un accord qui ne s'était pas traduit par une inscription budgétaire. Le Gouvernement aura à examiner cette demande; ensuite, il vous apportera sa décision, dont vous serez les seuls juges.

Quoiqu'il en soit, je crois devoir vous signaler quelle est, à ce point de vue, la situation. Le surplus des intérêts du Trésor fait en ce moment à la Banque était destiné à couvrir cette dernière de toute perte éventuelle pour le portefeuille moratorié. Or, depuis quelques semaines, la totalité des comptes provisionnels atteint le chiffre total des effets moratoriés qui subsistent encore à la Banque. A partir de ce moment, grâce à une convention que M. Ribot avait passée avec la Banque, et dont nous allons recueillir les heureux effets, la totalité des excédents.....

"M. LE PRESIDENT. Et les 500 millions russes?

M. LE MINISTRE..... va se déverser sur le compte des 27 milliards. De plus, profitera encore à l'amortissement de ces 27 milliards la totalité des effets du portefeuille, moratorié de la Banque, qui vont maintenant être mis en recouvrement. Vous savez, en effet, que peu à peu, ce portefeuille rentre: les personnes qui n'avaient pas payé pendant la guerre font des efforts pour faire honneur à leur signature, ils payent leurs banquiers et dégagent ainsi la Banque de France.

La convention qu'avait passée M. Ribot nous avait assuré près d'un milliard de remboursements, et il est probable qu'une inscription de cette somme devra être faite au budget.

M. RIBOT. Nous sommes obligés de recourir à la dette flottante pour les amortissements ?

M. LE MINISTRE. Bien entendu, à moins que nous arrivions à les faire passer dans le budget, comme je vous l'indiquerai tout à l'heure.

J'ai examiné d'accord avec le gouverneur de la Banque de France, la convention qui porterait la somme de 27 milliards à un chiffre plus élevé pour nous rendre compte si nous allions être amenés à cette nécessité. Voici ce que je puis vous dire à ce sujet: Nous pourrons peut-être éviter cette augmentation, mais je n'en suis pas absolument certain. Toutes mes écritures d'emprunt, en effet, ne sont pas encore centralisées, et je ne sais pas la marge dont je vais pouvoir disposer après le remboursement aux banques du 20 décembre.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL. Vous vous souvenez de l'engagement pris devant le Sénat, à la date du 30 avril, alors que nous venions de voter l'approbation d'une convention avec la Banque. D'après cette convention, l'Etat s'engageait à effectuer, sur le produit du plus prochain emprunt, en rentes ou en obligations, le remboursement extinctif prévu par l'article 3 de ladite convention. Vous avez été hors d'état de tenir cet engagement, et, vraiment, si nous continuons comme nous le faisons, le milliard dont vous

parlez sera dévoré avant la fin du mois de Janvier.

M. LE MINISTRE. C'est pour cela que nous ne devons pas continuer comme nous le faisons, et je suis tout à fait d'accord avec vous.

Il y a un point que je signale particulièrement à l'attention de la commission. Dans notre trésorerie, nous sommes gênés non pas seulement à cause des dépenses de l'exercice 1920, mais du fait des arriérés des exercices antérieurs.

M. RIBOT. Ce n'est pas douteux.

M. LE MINISTRE. Je pourrais vous citer tel établissement qui, ayant fait des fournitures à l'administration de la guerre, en 1918, vient seulement de se mettre d'accord avec elle. Comme le règlement vient seulement d'avoir lieu, les fournisseurs arrivent chez moi et réclament ce qui leur est dû. Il est évident que je n'avais pas pu prévoir de telles réclamations pour ma trésorerie de 1920. Il faut bien cependant que je paye, et d'autant plus vite - cela vous explique d'ailleurs l'augmentation des paiements et nos difficultés de trésorerie - que telle grande maison ou telle grande industrie ne peut plus supporter allègrement, comme autrefois, des retards de paiement. Les sous-traitants ont pu amortir petit à petit, pendant les années 1918, 1919 et 1920, leurs dépenses, mais il n'en est pas de même des grosses maisons. Aujourd'hui, nous sommes en présence de ce que j'ai appelé la période de dégonflement, pendant laquelle les industriels vont souffrir. Vont souffrir en effet toutes les maisons dont les bilans ont été établis

avec des usines dont la construction a coûté très cher, avec des matières premières qui ont été achetées à prix fort, avec des salaires qu'elles ne peuvent plus continuer à donner. Dans certains cas, elles vont se trouver obligées de réduire leur personnel: je puis citer, par exemple, la maison Michelin qui est pourtant une très grosse affaire.

Il y a donc un point de vue spécial, dont nous sommes obligés de tenir compte et que nous examinons avec anxiété. C'est pour cela - et je reprends mon expression de tout à l'heure - que quotidiennement nous tâtons le pouls de la situation économique.

Dans ces conditions, nous sommes obligés quelquefois d'accélérer des paiements sur lesquels notre trésorerie n'avait pas compté.

M. BRANGIER. Dans quelle mesure s'élèvent donc ces paiements pour qu'ils puissent ainsi justifier le déficit de la trésorerie ?

M. LE MINISTRE. Je suis en train d'en faire le relevé exact. J'avais apporté, pour le cas où la question me serait posée, une lettre que j'ai adressée le 26 novembre, à tous les contrôleurs des dépenses engagées. Je leur demandais de rechercher le total de tous les paiements encore en suspens, à leur connaissance, dans les ministères où ils sont installés. J'aurai ainsi le total des paiements que ma trésorerie devra faire dans les trois mois qui vont suivre. J'ai reçu un certain nombre de réponses et je dois reconnaître que ce sont les ministères militaires qui sont en ce moment le plus en retard.

M. LE PRESIDENT. Il est regrettable que vous soyez obligé de demander ces renseignements ; ils devraient vous arriver automatiquement.

M. LE MINISTRE. Vous avez tout à fait raison. Tous ceux d'entre vous qui connaissent le mécanisme du ministère des finances savent que la comptabilité publique n'est pas évidemment dirigée et installée comme il conviendrait. Elle a été organisée à une époque où les mouvements de fonds n'étaient pas comparables aux mouvements actuels. Aussi le rendement n'est-il pas parfait.

Pour en revenir à ce que je disais tout à l'heure, on pourra probablement éviter le recours à la Banque au-delà de 27 milliards. Je n'ai pas besoin d'insister sur l'intérêt capital qu'il y a à ne pas dépasser cette somme, ne serait-ce qu'au point de vue de notre change.

J'ai pensé également que nous pourrions peut-être commercialiser un certain nombre des anciennes dettes de l'Etat de 1918 et 1919 qui viennent comme arriéré au travers de nos budgets. On permettrait à tout fournisseur ayant une créance liquide et certaine de tirer sur l'Etat une traite que l'Etat accepterait et qu'il donnerait en négociation.

M. HENRY CHERON. C'est une forme d'emprunt.

M. LE MINISTRE. Parfaitement.

M. LE COLONEL STUHL. C'est un nouveau compte spécial.

M. LE MINISTRE. C'est une multiplicité d'emprunt.

Pouvons-nous nous passer du concours de la Banque ? Si oui, la question est résolue. Si non, que pouvons-nous faire? La résolution la plus simple, c'est, par hypothèse, de passer de 27 à 28 ou 29 milliards. Elle a l'avantage d'apparaître tous les jeudis, aux yeux du public, dans les bilans de la Banque de France; elle a par contre l'inconvénient de diminuer d'une façon certaine le crédit du trésor vis-à-vis de la Banque. On peut aussi envisager une autre sorte d'emprunt à la Banque: celui qui passerait dans le compte portefeuille. En réalité, cela ne change rien au fonds de l'opération.

M. HENRY CHERON. C'est ajourner la difficulté !

M. LE PRESIDENT. Cela mettrait en circulation commerciale du papier d'Etat !

M. LE MINISTRE. On m'a demandé si je pouvais me passer du concours de la Banque. J'ai déjà répondu que j'espérais pouvoir le faire, mais je n'en suis pas certain. J'en suis si peu certain que j'ai déjà étudié un certain nombre de conventions possibles que, si nous étions dans l'obligation de recourir à la Banque, nous pourrions examiner plus attentivement, avec la Banque d'abord, avec le Gouvernement ensuite, et en définitive avec le Parlement, puisque finalement il faudrait une loi.

M. HENRY CHERON. Quelles charges mensuelles prévoyez-vous pour les mois qui vont venir et quels seront vos moyens de trésorerie ?

M. LE MINISTRE. La charge moyenne mensuelle a été de 4.747 millions pour le 3ème trimestre, en chiffre rond : 4.800 millions. A ces 4.800 millions, pour y faire face, nous avons les rentrées budgétaires qui, pour le mois d'octobre, ont été de 2.200 millions et les ressources de trésorerie qui sont à peu près équivalentes.

M. RIBOT. Vous n'avez devant vous que les bons de la Défense nationale ?

M. LE MINISTRE. Plus 2.200 millions de recettes budgétaires et 2.700 millions de ressources d'emprunt.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL. 2.700 millions de ressources d'emprunt en octobre, sur lesquels 1.700 millions ont été prélevés sur l'emprunt 6% aujourd'hui liquidé.

M. LE MINISTRE. Nous ne sommes pas d'accord, monsieur le rapporteur général. Ma trésorerie a des ressources provenant de l'emprunt. Pendant l'année 1920, la moyenne mensuelle des ressources d'emprunt a été, pour le 1er semestre de 2.831 millions, pour le 3ème trimestre, de 2.887 millions. A ces ressources s'ajoutent les recettes budgétaires, qui se sont élevées pour octobre à 2.208 millions.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL. Pour le mois d'octobre, 2.208 millions de recettes budgétaires, plus 2.700 millions de ressources d'emprunt, celles-ci comportant un prélèvement de 1.760 millions sur l'emprunt 6%. Sommes-nous d'accord ?

M. LE MINISTRE. Pas du tout.

M. LE PRESIDENT. Quelles sont vos charges ?

M. LE MINISTRE. Il y a une confusion. Il ne peut pas être question de l'emprunt 6 % qui est un emprunt deconsolidation. Il s'agit de fixer les sommes qui entrent dans les caisses du Trésor: ces sommes, d'une part, proviennent des rentrées budgétaires, soit 2.208 millions pour le mois d'octobre. Si vous voulez qu'on ne prenne pas comme exemple, le mois d'octobre.....

M. LE RAPPORTEUR GENERAL. Au contraire.

M. LE MINISTRE. Bien. En outre, il y a un mouvement constant et continu depuis le début de l'année 1919 dans les ressources d'emprunt. Ces ressources se sont maintenues invariablement au même chiffre. Ressources budgétaires et ressources d'emprunt fournissent un total d'environ 4.500 millions par mois.

M. BIENVENU-MARTIN. Avec les bons ?

M. LE MINISTRE. Parfaitement.

M. LE PRESIDENT. Nous sommes d'accord.

Voilà donc les ressources sur lesquelles vous croyez pouvoir compter, mais nous craignons que les charges auxquelles vous avez à faire face soient supérieures à ces ressources. Je vous le demande : vos recettes sont-elles au niveau des charges ?

M. LE MINISTRE. Comme je vous l'ai déjà dit, je ne le crois pas. En effet, les charges du 3ème trimestre 1920 se montent à 4.700 millions; elles

arrivent donc à absorber la totalité des recettes que nous espérons. Nous sommes en présence d'un mouvement d'accroissement des charges, puisque celles-ci s'élèvent, pour le mois d'octobre, à 5.141 millions.

Devant cette constatation, nous avons recherché tout d'abord la cause de cet accroissement des charges. J'arrive ici à la question des crédits supplémentaires. Le cahier de crédits n'a pas encore été soumis au Parlement parce que je ne possède pas tous les renseignements provenant des départements ministériels. Il s'agit d'un total d'environ 3 milliards. Nous sommes donc en présence de dépenses qui dépassent les crédits votés par le Parlement pour le budget de 1920. Nous aurons à examiner ces dépassements de crédits, leur origine et leur explication. Je vous apporterai ces renseignements dès que je le pourrai.

M. LEBRUN. M. le ministre vient de déclarer qu'il allait rechercher la cause de l'augmentation des charges. Cinq milliards pour un seul mois, cela fait 60 milliards pour une année. Or, les trois budgets ordinaire, extraordinaire et spécial faisaient seulement (20 + 5 + 20) 45 milliards, y compris les 12 milliards sur lesquels nous avions longuement débattu à la Chambre et au Sénat et qui visent, dans les pays libérés, la seule reconstruction, c'est-à-dire ce qu'on donne en acompte et en avance aux sinistrés. Et même, ces 12 milliards n'en seront plus que 8.

De plus, après M. Ribot, je dirai qu'à l'heure actuelle les paiements de l'Etat sont arrêtés. Il s'agit pourtant de dettes certaines et liquides puisque les commencements de travaux ont été faits à

la suite d'autorisation de l'administration qui s'est rendue sur place et qui a dit: Ce toit, vous pouvez le refaire !

M. LE RAPPORTEUR GENERAL. L'Administration des finances nous a dit qu'elle avait arrêté à 7 milliards l'opération de crédit qui comportait primitivement les 12 milliards dont vous parlez.

M. LEBRUN. Je parlais de 8 milliards, c'est peut-être moins en effet.

Quoiqu'il en soit, nous devions arriver à un total de 46 milliards tout compris pour les trois budgets. Or, nous voici, non pas sans doute à 60 milliards, mais à 57 ou 58, moins les 3 milliards qui devaient être donnés aux régions libérées.

M. RIBOT. Il faut ajouter les comptes spéciaux et le remboursement de l'emprunt anglo-french auquel on a dû faire face.

M. LE MINISTRE. Et d'autres petites dettes extérieures en cours de route.

Pour l'exercice 1921, nous avons comme ressources les impôts ordinaires, soit 19.775 millions, l'impôt sur les bénéfices de guerre évalué à 4 milliards et des réalisations de stocks d'environ 1.200 millions. Ce sont là des rentrées à peu près certaines. Je laisse de côté pour le moment les ressources pouvant provenir de l'emprunt.

En comparant les recettes certaines avec le projet de budget tel que nous l'avons déposé, nous sommes arrivés à la conclusion qu'il fallait arrêter nos dépenses ordinaires non pas à 22.327 millions et

nos dépenses extraordinaires non pas à 5.500 millions, ce qui ferait en tout 27.800 millions, mais à des chiffres pouvant nous ramener à la hauteur de nos ressources certaines. Il doit donc y avoir une compression de 3 milliards environ.

M. le président du conseil vous a dit tout à l'heure notre décision en ce sens. Le travail budgétaire a été commencé et je puis donner quelques indications à la commission.

M. RIBOT. Permettez-moi de revenir encore sur la question de la trésorerie. En ce moment les bons de la Défense nationale forment la grande ressource.

M. LE MINISTRE. Oui.

M. RIBOT. Ils reposent uniquement sur la confiance que le pays place dans le crédit de l'Etat.

Cette confiance, il faut se garder de l'ébranler par des procédés indirects. Dans la situation actuelle, la sincérité est la première condition de la confiance. (très bien! très bien!)

M. LE MINISTRE. Elle est tout à fait nécessaire.

M. RIBOT. Si nous recourons à des procédés indirects, si nous monnayons notre crédit sous la forme de billets à ordre ou d'effets qui circuleraient dans toutes les banques, je craindrais un effet moral mauvais qui pourrait arrêter le placement des bons de la défense nationale.

Quoiqu'il en soit, je prends acte de la dé-

déclaration de M. le ministre des finances, à savoir que cette mesure à laquelle, je fais allusion ne pourrait être prise qu'en vertu d'une loi.

Je demande en outre à M. le président du conseil et à M. le ministre des finances de bien vouloir prendre l'engagement, si pareil projet doit nous être apporté, de ne pas nous le présenter dans les dernières heures d'une session pour que nous puissions l'examiner sérieusement.

M. LE PRESIDENT DU CONSEIL. C'est entendu. Nous allons d'abord faire l'effort de compression dont j'ai parlé pour éviter tous ces procédés indirects qui ne satisfont personne.

M. HENRY CHERON. La nécessité ne vous apparaît-elle pas d'une véritable opération de liquidation et de l'établissement d'un bilan ?

Il y a une question qu'à plusieurs reprises nous avons eu l'honneur de poser. M. le président de la commission a souligné l'étendue de vos charges. Il est apparu, et vous indiqué, que la faute n'en remontait pas à votre gestion...

M. LE MINISTRE. Je ne plaide pas !

M. HENRY CHERON. Laissons de côté les questions personnelles. Nous cherchons simplement à savoir où nous en sommes et c'est, malheureusement, ce que nous ne savons pas.

M. le ministre viendrait nous dire : voilà la dette de l'Etat et les procédés au moyen desquels tout d'un coup nous entendons la liquider; voici d'autre part comment nous entendons établir et équilibrer

notre budget ! Le ministre viendrait nous parler ainsi, que nous ne pourrions que l'approver. Si, en effet, il ne se décide pas à partir d'un point de départ aussi net, nous n'en sortirons jamais. N'avez-vous pas en vue d'établir d'une façon claire et nette quelle est exactement la situation ?

M. LE MINISTRE. Vous avez parfaitement raison. C'est ce que je suis en train de faire pour tous les exercices arriérés: je fais prendre et rechercher dans chaque ministère les dettes qui peuvent encore exister vis-à-vis de quiconque. Si ces dettes ont des crédits correspondants, nous verrons à les payer. Si au contraire, il y a des dépassements de crédits, nous viendrons vous les apporter. Nous aurions ainsi le bilan très net de la situation, ce qui est tout à fait indispensable.

Ainsi que je vous l'ai dit, il y a quelques instants, les demandes primitives des ministères pour le budget ordinaire se montaient à 26 milliards. Le président du conseil précédent et M. Leygues ont ramené avec moi et les ministres intéressés, cette somme à celle de 22 milliards. Il y a donc eu déjà une compression de 4 milliards à la suite de laquelle nous avons établi le projet de budget dont la commission de la Chambre a été saisie le 30 octobre dernier.

Cette commission a commencé son travail et proposé un certain nombre de compressions supplémentaires des plus judicieuses que nous adoptons complètement et je crois à cet égard être entièrement d'accord avec M. le président du conseil.

En effet, devant les 3 milliards de crédits

supplémentaires, la nécessité s'impose à nous de plus en plus impérieuse de continuer des compressions. Nous allons dans chaque ministère, en partant du plus petit, point, aller jusqu'au plus gros, passer toutes les dépenses au crible et réaliser des économies qui, ajoutées à celles suggérées par la commission de la Chambre, atteindront un total d'environ 3 milliards.

M. LE PRESIDENT. Pour le budget ordinaire et le budget extraordinaire ?

M. LE MINISTRE. Oui. De la sorte, l'ensemble des budgets ordinaire et extraordinaire, au lieu d'atteindre : 27.800 millions, s'élèvera seulement à 24.800 millions.

M. LE PRESIDENT. Après y avoir ajouté les dépenses qui devraient y figurer.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL. C'est un nouveau budget que vous annoncez ?

M. LE MINISTRE. On peut presque dire, en effet, que c'est un nouveau projet de budget.

M. GUILLAUME CHASTENET. Un peu tardif !

M. RENE BESNARD. Ces compressions ne reviendront-elles pas plus tard sous la forme de crédits supplémentaires? La plupart du temps, en effet, elles ne sont acceptées par les services que parce qu'elles portent sur des dépenses absolument indispensables. On sait très bien que leur caractère même les fera revenir dans les cahiers de crédits supplémentaires !

M. LE MINISTRE. Le Gouvernement recherche en ce moment une définition de sa politique qui soit adaptée à la situation financière. Autrement dit, nous voulons faire une politique qui soit conforme à nos ressources réelles. Ce programme comporte d'une part la nécessité pour l'Etat de renoncer à ce qui n'est pas son rôle, c'est-à-dire à toutes les opérations commerciales ou industrielles qu'il fait mal et qu'il gère mal. La guerre l'a constraint de s'y lier, c'est entendu! Mais toutes ces opérations doivent disparaître avec la guerre.

M. le président du conseil me rappelle que, pendant tout le mois de novembre, nous nous sommes attelés à la question extrêmement grave de la flotte d'Etat. Vous étiez saisis d'un programme s'élevant à 1.080 millions; M. Milliès-Lacroix a bien voulu appeler l'attention du gouvernement sur ce point.

M. LE PRESIDENT. Nous avons coupé court à ce programme !

M. LE PRESIDENT DU CONSEIL. Nous sommes tout à fait d'accord avec vous.

M. LE MINISTRE. Le programme a été arrêté. Nous ne le restaurons pas à beaucoup près et, si nous vous demandons quelque chose, ce sera avec toutes les justifications nécessaires. En même temps nous allons vous apporter la liquidation de toute cette flotte qui fournit en ce moment, malgré la bonne volonté de ceux qui la gèrent, un frêt supérieur au frêt libre.

Nous nous occupons également du plus gros ministère. Après demain, le Conseil supérieur de la

Défense nationale doit prendre des résolutions importantes et définir sa politique militaire. Depuis de nombreuses semaines, le Gouvernement examine au point de vue intérieur les questions de recrutement, du nombre des divisions, de l'armement, et, au point de vue extérieur, les différentes questions que vous connaissez.

Par conséquent, de l'exposé un peu long que je viens d'avoir l'honneur et que j'avais le très grand désir de vous faire, il ressort que nous sommes gênés dans notre trésorerie, et que nous aurons beaucoup de peine à sortir de cette gêne sans faire un nouvel appel à la Banque de France. Mais je suis décidé, en ce qui me concerne, à faire n'importe quel effort pour l'éviter, non pas tant au point de vue intérieur qu'à celui de la répercussion sur notre change.

Nous sommes également décidés à vous présenter pour l'exercice 1921 un budget ordinaire et un budget extraordinaire tout à fait équilibrés avec les ressources dont nous sommes certains de pouvoir disposer.

M. RENE BESNARD. Sans aucune espèce d'emprunt pour le budget extraordinaire ?

M. LE RAPPORTEUR GENERAL. S'il était possible de faire les réductions de dépenses que vous indiquez, pourquoi ne les a-t-on pas faites lors de la préparation du budget ?

M. LE MINISTRE. A ce moment, nous avons fait une première compression de 4 milliards en ramenant le chiffre primitif de 26 milliards à 22.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL. Il n'y avait pas de compression puisque votre projet de budget était en augmentation de celui de l'exercice précédent. Je répète que s'il était possible de faire 3 milliards d'économies, celles-ci devaient être faites plus tôt. C'était votre rôle de les faire avant même le dépôt du projet de budget.

M. LE PRESIDENT DU CONSEIL. L'essentiel, c'est que nous les fassions.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL. Je ne dis pas le contraire, mais vous auriez dû les voir plus tôt.

M. GUILLAUME CHASTENET. La Commission de la Chambre aura travaillé dans le vide !

M. LE MINISTRE. Le Gouvernement a décidé de continuer l'effort de compression qu'il a commencé depuis un an et la nouvelle étape qu'il vous apporte est d'environ 3 milliards. Nous avons l'intention de faire ce travail loyalement et sincèrement, c'est à dire de ne pas masquer les dépenses pour mettre ensuite le Parlement devant le fait accompli.

Mais n'oublions pas que des questions de politique sont engagées par des réductions de cette nature. Il faut donc bien réfléchir aux conditions dont le gouvernement n'est pas le seul maître. En ce moment, dans l'état actuel de l'Europe et du monde, dans la situation économique que nous constatons, il n'est pas possible de fixer des chiffres immuables pour une durée de 12 mois. Il est naturel et normal de suivre aussi bien les événements extérieurs dont nul de nous ne peut répondre, que les événements économiques

intérieurs dont notre pays commence à souffrir et dont les Etats-Unis souffrent depuis plusieurs mois.

M. RAPHAEL GEORGES LEVY. Une question domine toute notre trésorerie, c'est celle des dépenses recouvrables dont on n'a pas encore parlé. N'Puisque nous avons la bonne fortune d'avoir devant nous M. le ministre des affaires étrangères et M. le ministre des finances, ne pourraient-ils pas nous renseigner sur les négociations qui n'ont pas dû être abandonnées vis-à-vis de l'Allemagne au sujet du remboursement de nos dépenses. Si l'Allemagne remboursait toutes les dépenses recouvrables, le problème budgétaire serait déjà circonscrit, un grand pas serait fait. Pouvons-nous avoir quelques renseignements de nature à éclaircir l'horizon actuellement un peu sombre ?

M. LE PRESIDENT DU CONSEIL. Il est impossible d'isoler le problème des réparations du problème budgétaire, si nous avons prévu au budget de 1921 une somme de près de 16 milliards que nous allons payer, pour le compte de l'Allemagne, il faudra bien contraindre, celle-ci à rembourser cette somme. C'est à quoi nous nous employons de toute notre énergie.

J'ai eu plusieurs entrevues avec M. François-Marsal, M. le Trocquer et M. Dubois, et ce matin encore, nous avons eu ensemble une longue conférence pour fixer l'attitude que nous allons faire prendre à nos délégués à Bruxelles le 13 de ce mois. Les détails, M. François-Marsal vous les donnera car il ne faut pas que le président du conseil empiète sur les attributions du ministre des finances: il vaut mieux que chacun reste dans sa spécialité et le débat y gagnera en clarté et en brièveté.

Quoiqu'il en soit, nous avons envisagé surtout les possibilités de payements en nature par l'Allemagne.

M. DE SELVES. Vous ne serez payés que de cette façon.

M. LE PRESIDENT DU CONSEIL. Si nous demandons à l'Allemagne des centaines de milliards, elle dira non et préférera faire faillite de suite. Mais si nous lui demandons de nous payer en potasse, en charbon, en matières colorantes, nous arriverons sans doute à récupérer nos dépenses ou tout au moins à obtenir d'elle une somme assez importante.

C'est vers ce but que tendent nos efforts.

M. RENE RENOULT. Indépendamment de ces fournitures en nature, n'envisagez-vous pas un procédé rapide permettant à la France d'utiliser, pour la part qui doit lui revenir, les bons que l'Allemagne a remis conformément au traité ? Quelle est à ce point de vue la politique de la France ?

Tout à l'heure, on nous a indiqué que les dispositions de l'Amérique, qui cependant nous avait promis formellement son aide financière, n'avaient pas été au cours de l'année 1920 très favorables à notre pays. Ne concevez-vous pas, monsieur le président du conseil, la nécessité d'une politique française à l'égard des Etats-Unis qui aboutisse à transformer ses dispositions insuffisamment bienveillantes en des dispositions efficaces et qui nous permette de trouver cette aide financière qui nous avait été formellement promise ?

M. LE PRESIDENT DU CONSEIL. En ce qui concerne le point de vue purement technique de l'opération, je laisse à M. François-Marsal le soin de vous répondre.

Au point de vue purement politique, notre effort tend à nous rapprocher le plus possible des Etats-Unis, ou plutôt de ramener les Etats-Unis de notre côté. Je m'y occupe avec les hautes personnalités américaines qui viennent à Paris, mais je crois qu'il n'y a rien de décisif à attendre avant le 4 mars.

M. RENE RENOULT. Vous avez applaudi à la victoire d'un parti qui n'est pas celui qui a fait les promesses auxquelles je fais allusion. La presse gouvernementale s'est réjouie de la défaite en Amérique du parti démocrate. Qu'avons-nous à attendre au point de vue de l'aide financière qui nous avait été promise du nouveau régime et de la victoire du parti républicain? Avez-vous à cet égard une politique prête à entrer en application?

M. LE PRESIDENT DU CONSEIL. Nous avons une politique.

M. RIBOT. Nous ne pouvons pas la faire seuls.

M. LE PRESIDENT DU CONSEIL. Du moins seul, je ne puis pas l'imposer aux Etats-Unis.

M. RENE RENOULT. Si vous n'obtenez rien de l'Amérique, la situation financière de notre pays restera déplorable.

M. LE PRESIDENT DU CONSEIL. Je ne vous ai pas dit cela. Vos indications sont intéressantes, mais comme l'a dit M. Ribot, nous ne sommes pas seuls. J'ajoute et je le sais partout les conversations que j'ai pu avoir, que d'ici, le 4 mars, il nous est impossible d'arriver à des décisions. Mais notre effort y tend.



M. BIENVENU-MARTIN. J'insiste sur les versements à faire par l'Allemagne. Celle-ci doit verser ou a versé en bons 20 milliards de marks-or qui sont au plus tard payables le 1er mai prochain. Elle ne pourra pas d'un coup fournir une somme aussi formidable. Si on lui arrachait cet argent morceau par morceau, de mois en mois, nous n'aboutirions pas sans doute à la carence qui nous attend à l'échéance. C'est donc dès maintenant qu'il faut insister pour qu'elle entre dans la voie des paiements échelonnés.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL. Il faut l'obliger à mobiliser sa fortune.

M. BIENVENU-MARTIN. On a fait allusion à des paiements en nature. Il faut évidemment utiliser cette ressource et nous faire livrer, non seulement des matériaux et des matières premières, mais aussi des produits fabriqués. Cependant, je ne crois pas que de ce côté nous puissions arriver à un total bien considérable. Elle a déjà livré beaucoup de choses: du matériel de chemins de fer après l'armistice, du charbon, des matières colorantes. Or, d'après les états qui nous ont été communiqués, toutes ces fournitures sont évaluées à 2.700 millions en marks-or, ont, pour

la France, moins de 1.500 millions. Notre créance sur l'Allemagne ne serait donc pas sensiblement diminuée par des prestations en nature. Sur les 20 millions de marks-or, le coefficient de partage étant de 52 p. cent pour la France, nous devrions recevoir 10.500 millions.

D'un autre côté, il y a un point sur lequel l'Allemagne est tout à fait en retard. Il ne s'agit plus de paiements à faire au 1er mai pour lesquels elle peut revendiquer le droit d'user des délais jusqu'au dernier jour, mais des dépenses qu'elle doit couvrir au jour le jour: je veux parler des frais des armées d'occupation. Il y a dans cet ordre d'idées, un retard formidable.

A la fin du mois de décembre, ces frais doivent monter pour la France à 2.350 millions. Quelle somme a été payée? Au mois d'août, en prenant la valeur en francs, 402 millions seulement avait été versés, laissant un découvert de 1.018 millions.

Le Gouvernement ne peut pas tolérer les atermoiements de l'Allemagne; il doit exiger que sa créance lui soit payée au jour le jour. L'Allemagne a pris des engagements: il y a des moyens de les lui faire respecter.

J'arrive ainsi à la question des sanctions. C'est une grosse question pour la solution de laquelle nous devons marcher la main dans la main avec nos Alliés. Il y a dans le traité de paix des clauses qui affectent par privilège tous les revenus de l'Allemagne. Cette disposition étant purement théorique, il faut la faire passer dans l'application. Il y a d'ailleurs des régions où nous sommes un peu les

maîtres de nous faire payer: ce sont les pays occupés. Dans ces pays, se trouvent des douanes, des impôts. Si notre débiteur ne veut pas payer, ne pourrions-nous pas, en vertu de cette clause affectant par privilège les revenus de l'Allemagne au payement de ses dettes, exiger le versement dans nos caisses au profit des douanes et des impôts? Le Gouvernement devrait user de tous les moyens pour se faire rembourser au moins les frais des armées d'occupation qui s'accumulent et qui vont atteindre un total considérable. Si vous aviez dans vos caisses ce milliard et demi que l'Allemagne vous doit, votre trésorerie serait plus à l'aise.

M. LE MINISTRE. Je n'ai pas besoin de vous dire que la question du recouvrement sur l'Allemagne est une préoccupation que nous avons tous au même degré. Il n'y a pas de divergences possibles à cet égard.

Mais vous l'avez souligné, Monsieur Bienvenu-Martin d'une façon très nette: il faut être d'accord avec nos Alliés. Si nous sommes d'accord avec eux, le problème sera facile à résoudre. Quand je parle des Alliés, j'entends ceux qui ont ratifié le traité et je laisse de côté ceux qui, ne l'ayant pas ratifié et n'étant pas disposés à le ratifier, ne peuvent entrer en ligne de compte. Si je prends les déclarations publiques faites jusqu'à présent par le parti qui arrive au pouvoir, il ne paraît pas qu'on s'achemine vers une ratification. Par conséquent, les Alliés se résument dans l'Angleterre.

Il faut donc être d'accord avec elle pour faire exécuter le traité. Ce dernier est basé sur l'idée très généreuse que l'alliance entre ceux qui

ent combattu d'un même côté restera indissoluble et que les alliés seront animés de la même volonté de faire payer qu'ils l'étaient de la volonté de se battre et de vaincre. L'effort de ce Gouvernement comme de celui qui l'a précédé a toujours été de marcher autant que possible la main dans la main avec l'Angleterre. Si nous réussissons, et l'expérience l'a démontré, à être d'accord avec l'Angleterre sur l'exécution du traité de paix, il n'y a plus de question: l'Allemagne s'incline immédiatement. Si, au contraire, il y a des conversations et quelquefois des divergences entre l'Angleterre et nous, l'Allemagne hésite et atermoie.

M. DE SELVES. Ou bien elle n'hésite pas !

M. LE MINISTRE. Au sujet de la perception des impôts sur la rive gauche du Rhin...

M. BIENVENU-MARTIN. Sur la partie que nous occupons.

M. LE MINISTRE..... d'après le traité, les impôts sont perçus par le Reich à son profit. Pour ne pas exécuter le traité sur ce point, il nous faut l'accord préalable avec nos Alliés.

M. BIENVENU-MARTIN. On peut empêcher de sortir les fonds recueillis par les percepteurs allemands.

M. LE MINISTRE. Ou bien nous sommes d'accord avec nos Alliés - et c'est le désir formel et constant du Gouvernement - et le problème peut être résolu assez facilement. Ou bien nous sommes en dé-

désaccord avec eux - et c'est une hypothèse qui me serait pour ma part extrêmement peu agréable - et nous aurons à voir dans quelle mesure, tout seuls, nous pourrions agir. Je n'ai pas besoin d'insister pour vous faire sentir combien serait sérieuse la situation.

Mais je reviens à la question purement technique. Comment l'Allemagne peut-elle payer? Elle peut payer ou bien ai moyen d'un prélèvement sur ses ressources disponibles, ou bien par le monnayage d'une partie de ses ressources, monnayage qui serait consenti par d'autres pays, notamment par les pays riches.

Les premières ressources de l'Allemagne ont été affectées par le traité à son propre ravitaillement. C'est de cette façon que l'encaisse métallique de la Reichsbank a disparu. Les ressources ensuite disponibles sont affectées par priorité au paiement des armées d'occupation. Vous signalez un retard dans ce paiement. Voici quelle est exactement la situation:

1° Il y a un accord de principe entre les Etats-Unis, l'Angleterre et la France limitant pour une date assez rapprochée le total des charges à imposer à l'Allemagne du chef de l'occupation;

2° Il y a une série de taux d'estimation en ce qui concerne les paiements par l'Allemagne pour les différentes armées qui occupent la rive gauche du Rhin, taux d'estimation contre lesquels nous nous sommes élevés suivant qu'il s'agit des troupes américaines, britanniques ou françaises et cela dans l'ordre que je viens d'indiquer! Par exemple, un officier américain du grade de major reçoit à peu près le même traitement que le général Degoutte! (Mouvements).

De cette question, nous parlions encore ce matin, M. le président du conseil et moi, avec nos délégués à Bruxelles, car nous ne l'avons pas perdue de vue.

Dans ces conditions, comment mobiliser une partie de la fortune de l'Allemagne? Vous vous rappelez les tentatives que nous avons faites au mois de février. Avec une combinaison quelconque du côté anglais reposant sur l'idée d'une mobilisation soutenue par un emprunt international, n'aurait-on pas pu arriver à la solution du problème? Nous avons examiné différentes méthodes et M. le président Dubost, en a suggéré une qui est tout à fait bonne. Quoiqu'il en soit, jusqu'à présent, nous n'avons trouvé du côté anglais aucune espèce de possibilité de réaliser cette opération.

Il ne nous reste alors qu'un moyen, d'est de faire des prélevements sur les exportations que l'Allemagne peut faire et elle peut en faire. Je vais prendre quelques exemples.

D'abord les mines de charbon de l'Allemagne n'ont pas été détruites. De plus, la main-d'œuvre est abondante; en effet, malgré le nombre de ses tués et malgré les pertes en territoires, par le fait seul que l'émigration allemande n'a pas joué depuis 1914 et qu'elle ne peut pas encore jouer par suite de la fermeture des Etats-Unis, la population allemande se trouve rétablie à un chiffre qui lui assure une main-d'œuvre très abondante et très comparable à celle de 1914. Or, c'est précisément dans les mines de charbon que l'influence de la main-d'œuvre se fait le plus sentir.

Les Allemands ont donc du charbon et ils ont les possibilités d'en extraire. Mais, pour qu'ils nous en fournissent, il nous faut encore l'accord des Alliés. La commission se souvient certainement des observations que M. Millerand et moi nous lui avons présentées à la suite de la conférence de Spa. Quoi-qu'il en soit, la fourniture allemande de charbon pourrait être considérable. Dans une lettre que j'écrivais à M. le président du conseil le 16 octobre, j'indiquais qu'elle pourrait s'élever à 3 millions de tonnes par mois. Récemment encore, je disais au Sénateur américain M. Cormick, dépassage à Paris - c'est un des Américains qui déclarent que les Etats-Unis ne ratifieront jamais le traité de Versailles....

M. RENE RENOULT. L'aide financière américaine est tout à fait indépendante de la ratification du traité.

M. LE MINISTRE. Je lui disais : "Avec la totalité des chemins de fer allemands alimentés à 100 p. cent en charbon et les usines à gaz dans les mêmes conditions, l'Allemagne peut nous fournir très aisément 3 millions de tonnes par mois."

Supposez le prix de 100 frs la tonne, cela représenterait 300 millions par mois.

M. BIENVENU-MARTIN. A condition de ne pas revenir aux conditions de Spa !

M. LE MINISTRE. Je parle en ce moment-ci des possibilités matérielles.

Le même raisonnement est applicable aux forêts allemandes qui n'ont pas été détruites et aux

mines de potasse. Prenons la question de la potasse; supposons et c'est possible qu'avec l'accord des Alliés la totalité de la potasse exportable, l'agriculture en ayant son plein rendement, puisse être remise dans la main des Alliés, nous pourrions nous procurer une somme énorme.

Avec de telles perceptions en nature, nous pourrions, sinon rembourser immédiatement le capital tout au moins établir d'une façon claire et loyale aux yeux de nos populations les services d'intérêt d'amortissement de la partie des emprunts que nous affectionnons à la restauration des régions libérées ou au paiement de nos pensions de guerre.

**F** Quant à l'aide financière des Etats-Unis, à ma connaissance tout au moins, elle n'a jamais été promise par le Gouvernement américain. Il y a eu des déclarations particulières, par exemple celle de M. Walter Berry, le président de la Chambre de commerce américaine de Paris qui, dans un très bel élan d'enthousiasme, a déclaré que, certainement les Américains ne réclameraient aucune sorte de créances de guerre ! Mais je n'ai trouvé jusqu'à présent aucune trace de promesse d'aide financière gouvernementale en dehors de ce fait que la Trésorerie américaine a admis que, provisoirement, pour l'année 1921, les intérêts de sa dette ne seraient pas payés par la France. C'est déjà un avantage.

M. MARRAUD. Est-ce un ajournement dans le paiement de ces intérêts ?

M. LE MINISTRE. La suppression.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL. Il y a une déclaration signée ?

M. LE MINISTRE. Nous avons des déclarations.

M. RENE RENOULT. Où en sommes-nous en ce qui concerne les longs crédits commerciaux et l'escompte des engagements pris par l'Allemagne ?

M. LE MINISTRE. Jusqu'à présent, toutes les tentatives faites par la France pour trouver de longs crédits commerciaux ont échoué. La dernière tentative pour placer, non pas de longs crédits, mais des Bons du Trésor français, qui remonte à une dizaine de jours à peu près et qui portait sur 3 millions de bons en dollars, n'a reçu satisfaction que pour 1.700.000 dollars. La dernière démarche faite par des banquiers a été pour nous engager, ce que j'étais d'ailleurs désireux de faire, à alléger notre dette flottante aux Etats-Unis.

Comme je vous l'ai dit, pour l'Algérie, nous avons essayé de négocier un petit emprunt de 15 millions de dollars, mais je n'ai pas l'espoir de réussir.

Quant à l'escompte du papier allemand avec notre endos, jusqu'à présent aucune tentative de ce genre, ni de près, ni de loin, n'a été apportée par aucun banquier américain. La seule proposition américaine que je connaisse - et encore on n'a jamais pu me dire la grande banque qui devait servir de caution - avait pour but d'acquérir le monopole des tabacs: nous l'avons repoussée.

Nous avons reçu également l'offre de racheter la totalité de ce qui restait des stocks américains.

Cette offre nous étant apparue comme nettement spéculative, nous l'avons repoussée. Enfin il y a eu une dernière tentative, beaucoup plus vague d'ailleurs, de fournir dans certaines conditions qui n'ont jamais été précisées des matériaux aux régions libérées.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL. Dirigez ces individus vers l'Allemagne; ils pourraient y prendre le monopole des tabacs et des chemins de fer. Ils monnayeraient l'argent nécessaire pour que l'Allemagne puisse nous payer !

M. LE MINISTRE. Je ne demande pas mieux que de les conseiller en ce sens.

M. ANTONIN DUBOST. Mais ce ne serait qu'un Conseil !

M. LE MINISTRE. Nous devons donc compter sur nous seuls et avoir le courage de faire les sacrifices nécessaires que commande la situation. N'ayons pas peur d'abandonner les beaux programmes économiques, fort intéressants, certes, mais que nous sommes dans l'impossibilité de réaliser dans l'état actuel de nos ressources.

Tournons nous aussi vers l'Allemagne, et tirons d'aille tout ce que nous pourrons. Pour cela, essayons de rester d'accord avec nos Alliés, c'est-à-dire avec les Anglais. Nous devons marcher la main dans la main avec eux et tâcher de les persuader qu'ils font de la politique à courte vue en nous privant de charbon à bon marché par l'interprétation des clauses du traité. En parlant ainsi, je pense à la clause du prix fort de Rotterdam qui nous oblige à surpayer

le charbon allemand destiné à nos foyers domestiques ou à notre métallurgie. Nous devons poursuivre nos négociations avec nos Alliés, que nous trouvons toujours très courtois et très cordiaux dans leurs sentiments personnels - ce qui ne suffit pas !

M. MILAN. Je demande à M. le président du conseil si, depuis quelques années, on n'a pas consenti des avances à certaines puissances ou à certains généraux étrangers et si ces avances ont été faites en matériels ou en espèces ? Quel en est le montant ? Quelles sont les mesures prises en vue du remboursement ? Enfin à quels chapitres du budget des avances figurent-elles ?

M. LE PRESIDENT DU CONSEIL. Lorsque j'ai pris la présidence du conseil, je me suis occupé de l'affaire Wrangel. A ma connaissance, on a fait à ce général des avances de matériel.

M. MARRAUD. Des avances ?

M. LE PRESIDENT DU CONSEIL. Des cessions. Il en avait demandé pour un milliard.

M. MILAN. C'était ce qu'il demandait ?

M. LE PRESIDENT DU CONSEIL. Il n'en a pas touché autant. M. le ministre des finances qui faisait partie du cabinet précédent pourra sans doute vous renseigner, mais, à ma connaissance, il n'y a eu aucune avance d'argent.

M. MILAN. Mais à combien s'élève la valeur du matériel cédé ? Ne dépasse-t-il pas 2 milliards ?

M. LE RAPPORTEUR GENERAL. Oh! non! Près de 200 millions.

M. LE PRESIDENT DU CONSEIL. A peine 200 millions à ma connaissance.

M. MILAN. A-t-on donné ou prêté ce matériel?

M. RIBOT. On l'a cédé.

M. ALEXANDRE BERARD. Nous avons le droit d'être renseignés. Nous n'avons de cadeaux à faire à personne! Lorsque nous avançons quelque chose, que ce soit en matériel ou en espèces, nous avons le droit de prendre des précautions pour rentrer dans nos fonds !

M. LE PRESIDENT DU CONSEIL. Je vous répète qu'à ma connaissance, il n'a jamais été donné d'argent au général Wrangel. Il a reçu du matériel qui, devait, autant que je puisse le savoir, être payé avec du charbon, des céréales et différents objets en nature.

M. LE MINISTRE. Les avances faites au Gouvernement du général Wrangel consistent en descessions en nature, vêtements, armes, vivres, qui ont une valeur et qui, par conséquent, se traduiront dans le budget. La contrepartie, outre les reconnaissances et obligations, ce sont des prestations en nature au Gouvernement français, notamment cet orge qui est arrivé à Marseille et que nous avons dirigé sur l'Algérie. Actuellement, ce qui n'a pas été remboursé sous forme de bateaux d'orge, reste en l'air.

M. MILAN. Est-il dans les intentions du Gouvernement de continuer à faire ainsi des avances à des gouvernements étrangers ?

M. LE PRESIDENT DU CONSEIL. Je voudrais savoir à quoi vous faites allusion ?

M. MILAN. Si un autre général organise de nouveau une armée, lui viendrez-vous en aide ?

M. LE PRESIDENT DU CONSEIL. Je fais une déclaration très nette : non !

M. MILAN. A la Pologne, avez-vous fait des avances ?

M. LE PRESIDENT DU CONSEIL. L'affaire Wrangel est liquidée. Ce général avait été reconnu parce qu'il représentait un gouvernement de fait qui occupait certaines parties de la Russie méridionale et disposait d'une armée. On avait considéré en outre qu'il y avait un intérêt capital à ce que les bolchevistes ne s'emparent pas de Varsovie et que, dans ce but, il était utile de reconnaître le Gouvernement du général Wrangel pour opérer une diversion. Cette diversion a été opérée et a donné les résultats qu'on en attendait. Mais maintenant qu'il a évacué la Crimée, pour moi il n'existe plus.

M. MILAN. Et la Pologne ?

M. LE PRESIDENT DU CONSEIL. La Pologne existe.

M. MILAN. A combien se montent les avances que vous lui avez faites ? Sont-elles inscrites au Budget ?

M. LE PRESIDENT DU CONSEIL. Je laisse le soin de vous répondre à M. le ministre des finances.

M. LE MINISTRE. Dans le budget, il n'y a pas d'avances pour la Pologne: il y a simplement un compte des avances aux gouvernements étrangers, lequel d'ailleurs a été alimenté pour les Polonais par des avances d'armes et de matériels que nous avons faites et qui ont transité soit à travers l'Allemagne, soit par la Baltique.

Ces avances ont pour contrepartie les obligations du Gouvernement polonais que détient le Trésor français et qui sont analogues à celles que la Roumanie nous a remises; elles constituent une dette de l'Etat polonais.

Pour le règlement de cette dette, nous avons déjà commencé des tractations. Pour être payés par les Polonais, il n'y a pas d'autre moyen que les prestations en nature. Nous avons discuté avec M. Grabski, qui, depuis est tombé du pouvoir, mais nous reprendrons la question avec son successeur.

Il y a deux cessions possibles: 1<sup>o</sup> une cession de sucre. La Pologne se trouve en état de pouvoir exporter du sucre et de nous le fournir à des prix qui permettront de contrebalancer une partie des livraisons de matériels que nous avons faites; 2<sup>o</sup> une cession d'essences et de pétroles de Galicie. Sur ce point, M. Laurent-Eybac a commencé l'étude d'un contrat qui allait être signé lorsque M. Grabski est tombé, mais qui peut être repris. Les tractations en cours nous donnent la certitude que l'Etat polonais veut tenir ses engagements et faire honneur à sa signature.

M. MILAN. A combien se monte la somme ainsi sortie de la Trésorerie pour les Polonais ?

M. LE MINISTRE. A rien du tout.

M. MILAN. Vous n'avez pas fourni d'espèces?

M. LE MINISTRE. Du matériel seulement.

M. DE SELVES. Il y a cependant une créance en argent.

M. MILAN. Quelle est la valeur de ce matériel ?

M. LE MINISTRE. Je n'ai pas le chiffre dans mon dossier, mais je pourrai vous l'envoyer.

M. DE SELVES. Elle est indiquée dans les tableaux qui nous ont été remis. "Créance correspondant à des avances au ministère polonais, 431 millions; correspondant à des cessions de matériel, 788 millions."

M. LE MINISTRE. Ces chiffres se trouvent dans le projet de budget.

M. DE SELVES. Soit un total de 1.300 millions.

M. MILAN. Comptez-vous faire de nouvelles avances de ce genre ?

M. LE PRESIDENT DU CONSEIL. Si la Pologne demain était menacée par les Bolchevistes et nous demandait un concours/matériel, nous serions probablement amenés à le lui accorder. Je n'ai pas besoin d'insister sur la gravité d'un tel événement.

M. ALEXANDRE BERARD. Vous avez dit que la reconnaissance du général Wrangel avait été faite pour sauver la Pologne du péril bolcheviste. Par conséquent c'est en résumé à la Pologne que nous avons avancé les 200 millions de matériel fourni au général Wrangel. Pourquoi ne pas les recouvrer sur la Pologne ?

M. RIBOT. Voyons !

M. LE PRESIDENT DU CONSEIL. Ce n'est pas possible !

M. ALEXANDRE BERARD. Est-il vrai que nous nous soyions chargés du rapatriement des 100.000 russes de Crimée ? Ce rapatriement se ferait actuellement avec nos bateaux et notre concours financier.

M. LE PRESIDENT DU CONSEIL. Nous avons évacué de Crimée l'armée et les réfugiés de Sébastopol qui pouvaient être massacrés. L'opération a été faite rapidement, plus rapidement même que je l'espérais et les évacués ont été répartis en Thrace, en Turquie, et en Grèce, ainsi qu'à Gallipoli et à Lemnos.

M. ALEXANDRE BERARD. Avec nos fonds ?

M. LE PRESIDENT DU CONSEIL. Nous récupérons nos dépenses. Comme garantie des sommes avancées par nous, nous avons les bateaux chargés de charbon ou autres qui appartenaient au général Wrangel et qu'il a mis à notre disposition. On est en train de les vendre.

M. HENRY CHERON. Je voudrais que le Gouvernement se mit d'accord avec nous sur une question

de méthode. Quand un particulier se trouve dans une situation gênée, il liquide le passé et organise sa manière de vivre pour l'avenir. Sur le premier point, M. le ministre nous a déclaré qu'il se préoccupait d'établir le bilan de la situation.

Pour l'avenir, je me permets de poser deux questions: la 1ère concerne le budget de 1921, la seconde les douzièmes provisoires.

M. le ministre nous a indiqué qu'il cherchait un certain nombre de compressions. J'imagine qu'il a pris note des observations de M. le président et de M. le rapporteur général de notre commission, à savoir que dans le nouveau projet de budget, figureront toutes les dépenses qui doivent réellement y figurer. Il ne faut pas seulement en effet dresser un bilan, il faut qu'il soit parfaitement sincère. Ce point est tellement élémentaire que je n'y insiste pas.

Par ailleurs, il ne faut pas laisser s'aggraver la situation même une heure de plus. Pour cela quid des moyens? Prenons les douzièmes provisoires. Il faut que votre projet de douzièmes ne comporte d'abord aucune dépense nouvelle. Mais cette promesse que vous nous avez faite ne me suffit pas. En effet, si je me reporte à l'exercice 1920, je vois que le budget ordinaire était de 21.761 millions, le budget extraordinaire de 5.420 millions et les dépenses recouvrables de 20.755 millions.

Je laisse de côté les dépenses recouvrables. Je voudrais que les douzièmes provisoires ne comprennent que les dépenses, ordinaires ou extraordinaires, ne dépassent sous aucun prétexte les recettes normales sur lesquelles vous pouvez compter. Vous avez promis

que votre budget serait basé sur les recettes normales. J'ai pris acte de cette promesse, mais je voudrais qu'elle soit valable également pour les douzièmes prévisoires.

M. LE MINISTRE. Nous sommes tout à fait d'accord.

M. HENRY CHERON. Quant aux engagements de dépenses, ils se font trop facilement dans les ministères. Le ministre des finances n'a plus en ce moment ce n'est pas votre faute, vous êtes l'héritier d'une tradition mauvaise - sur les autres ministres l'autorité qu'il avait dans le passé. C'est une question de gouvernement, mais nous sommes ici pour traiter les questions du Gouvernement. Il fut un temps où le ministre barrait impitoyablement la route à toutes les dépenses nouvelles; c'était une tradition; il disait: "Non possumus!" et l'on s'inclinait !

Cette discipline ministérielle a aujourd'hui disparu et les engagements de dépenses se font même sans l'autorisation du ministre des finances.

Je prends par exemple, le budget du ministère de la guerre, que je connais puisque j'en suis le rapporteur. Lors de la discussion du budget de 1920, M. le ministre des finances est venu examiner avec nous chapitre par chapitre les compressions possibles. J'en avais proposé pour 300 millions; il m'a été dit que j'allais trop loin et, finalement, nous nous sommes mis d'accord sur le chiffre de 120 ou 130 millions. Or, sans y prendre garde, les dépenses nouvelles que nous avions supprimées ont été engagées !

M. LE PRESIDENT. Quinze jours après !

M. HENRY CHERON. On s'est contenté d'envoyer une lettre au président de notre commission en lui disant que telle dépense avait dû être engagée avec l'autorisation du ministre des finances !

M. LE PRESIDENT. Je n'ai pas manqué de protester !

M. HENRY CHERON. Il n'est pas possible que des engagements de dépenses soient ainsi faits en dehors du Parlement. M. le ministre des finances n'aurait pas dû donner son autorisation; il aurait dû impitoyablement barrer la route à ces procédés.

Mais il y a aussi des engagements de dépenses indirects, il y a des promesses faites. Il y a une tendance dans un régime démocratique à céder aux réclamations des uns et des autres. A peine, a-t-on accordé une augmentation à des fonctionnaires qu'il y a une demande nouvelle. Je ne citerai qu'un exemple: on accorde aux petits retraités dans une loi récente dont j'ai eu l'honneur d'être le rapporteur une incorporation des 720 frs de vie chère pour la majoration de leur retraite. Dès le lendemain, ils demandaient qu'elle fut donnée une seconde fois en indiquant qu'ils avaient reçu des promesses à cet égard ! Il faut barrer la route à de telles manières de faire.

Pour me résumer, il nous faut un bilan exact de la situation, un budget sincère et en équilibre, des douzièmes provisoires qui ne comportent aucune mesure nouvelle et dans lesquels les dépenses ne dépassent pas les recettes normales; il nous faut aussi une action gouvernementale plus énergique avec la cer-

certitude que vous barrez impitoyablement la route à toutes les dépenses qui ne seraient pas absolument indispensables. La situation est grave; elle provient d'un ensemble de circonstances qui ont sans doute dépassé la volonté des hommes, mais il faut en sortir. Pour cela il faut avoir le courage de dire la vérité et de répondre à ceux qui viendront vous assaillir: Nous n'avons pas d'argent. (Très bien ! très bien!).

M. LE RAPPORTEUR GENERAL. M. Chéron a cent fois raison. Il est nécessaire, en effet de se mettre au travail avec la volonté d'aboutir. Il ne s'agit pas de rejeter la solution à six mois: il ne faut pas laisser une heure de plus s'aggraver la situation.

Il est donc entendu que les douzièmes provisoires seront calculées comme l'a indiqué M. Chéron, c'est-à-dire qu'ils seront strictement réduits aux dépenses qui peuvent être contre-balancées par les recettes. Mais il ne faut pas que demain nous voyions recommencer ce qui s'est produit à la suite de notre accord sur le budget du ministère de la guerre auquel on vient de faire allusion.

La commission des finances et M. le ministre s'étaient mis d'accord sur des réductions: il n'y en a pas moins à l'heure actuelle 100 millions de dépassements! Ce fait ne doit pas se renouveler. Les compressions de dépenses ne doivent pas avoir lieu sur des dépenses inévitables qui entraîneraient ensuite des demandes de crédits supplémentaires. Si nous réclamons des réductions des dépenses, nous voulons qu'elles portent sur des chapitres à propos desquels

nous puissions avoir une certitude; nous voulons de véritables économies.

M. LE MINISTRE. Je suis entièrement d'accord avec M. le rapporteur général et M. Chéron, notamment sur le point le plus délicat: il faut nécessairement la volonté consciente de chaque département de ne pas engager des dépenses qui ne soient absolument indispensables pour éviter de présenter ensuite aux contrôleurs des dépenses engagées une note à payer que ceux-ci ne peuvent pas refuser.

M. LE PRESIDENT. Nous connaissons des départements ministériels où les contrôleurs des dépenses engagées ont refusé de viser des engagements de dépenses : il a été passé outre à leur décision grâce à l'assentiment du ministre des finances !

M. MARRAUD. En dehors de toutes les bonnes mesures qui sont actuellement envisagées, une méthode efficace serait de modifier la mentalité de certains de vos collègues, monsieur le ministre.

Ils arrivent au Sénat avec une méconnaissance complète de la situation financière et ils envisagent l'aménagement de leurs dépenses sans aucun souci de l'intérêt public. Je ne fais pas d'allusion plus directe, mais mes collègues se souviennent sans aucun doute de ce qui s'est produit lors de la dernière discussion du budget.

M. LE MINISTRE. Je ne saurais trop vous approuver.

M. MARRAUD. J'insiste pour que le ministre

des finances recouvre l'autorité qu'il avait autrefois au point de vue de l'engagement des dépenses et des propositions budgétaires de ses collègues. Actuellement ces propositions budgétaires arrivent au ministère des finances sans que le ministre ait la possibilité de les contrôler comme il le faisait autrefois.

M. LE MINISTRE. Comme le chancelier de l'Echiquier.

M. ANTONIN DUBOST. La situation est tellement grave que nous devons éviter toute mesure susceptible de l'aggraver encore. Je me borne à renouveler une proposition qui a déjà été faite à la commission et acceptée par elle, à savoir que nous ne devons voter aucune dépense, et il ne doit nous en être proposé aucune, s'il n'y a pas de ressource exactement correspondante.

M. GUILLAUME CHASTENET. En raison de l'heure, je renonce à une question que j'avais l'intention de poser, je voudrais cependant demander la permission d'émettre un voeu qui est certainement approuvé par avance par tous nos collègues.

Je voudrais que le projet de douzièmes provisoires nous soit présenté et distribué assez à temps pour que nous puissions l'étudier sérieusement.

Je ferai la même observation à propos de la Convention dont on nous a parlé avec la Banque de France: il faudrait qu'elle nous arrive un peu avant les douze coups qui annoncent la fin de la session !

M. LE RAPPORTEUR GENERAL. Je prie à mon tour,

M. le ministre de déposer le plus rapidement possible le cahier de crédits supplémentaires qui devrait être déposé déjà depuis le mois de novembre.

M. LE MINISTRE. Est-il nécessaire que ces crédits supplémentaires soient votés avant le 1er janvier ?

M. LE PRESIDENT. Voici la procédure en matière de crédits supplémentaires :

Il y a trois trains de cahiers traditionnels. D'abord le cahier de novembre qui permet, seul, d'engager des dépenses pour lesquelles des crédits n'ont pas été prévus au budget. Vous ne pourriez pas engager de nouvelles dépenses après le 1er janvier.

Puis viennent ensuite les crédits supplémentaires du 31 mars qui servent à régulariser un certain nombre de dépenses engagées conformément à des crédits inscrits au budget, mais qu'on n'a pas pu payer.

Enfin le train du mois de juin.

Il n'est jamais arrivé que le train de novembre fut présenté au mois de Décembre. Nous sommes donc très en retard.

J'appelle votre attention sur la nécessité pour vous de faire voter les crédits supplémentaires avant la fin de l'année, d'autant plus que les douzièmes provisoires ne peuvent être calculés que strictement sur les crédits inscrits au budget.

Profitez de la circonstance, favorisé que vous êtes par la bonne volonté de la commission des finances, pour faire votre devoir de ministre et pour supprimer un certain nombre d'organes gouvernementaux qui n'ont d'autre résultat que d'être la source de dépenses inutiles.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL. Peut-être M. le ministre m'a-t-il trouvé un peu acerbe! Je puis lui dire que les Membres de la commission, presque à l'unanimité, ont le même désir d'user de paroles violentes s'il est nécessaire pour mettre fin à la situation et empêcher notre pays de courir à l'abîme.

M. DE SELVES. C'est exact.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL. Que le Gouvernement fasse son profit de mes paroles. Si nous n'avons pas à temps les crédits supplémentaires, nous sommes disposés à prendre des mesures qui vous paraîtraient peut-être révolutionnaires ! Ce qui est certain, c'est que nous ne tolérons plus d'irrégularités et que les coupables les garderont à leur compte !

M. RIBOT. Trois milliards de dépenses au compte d'un ministre !

M. LE MINISTRE. Nous sommes d'accord avec vous M. le rapporteur général et la commission; notre volonté/est/commune. Mais il faut reconnaître/tout de même que nous avons fait quelque chose depuis le mois de janvier.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL. Ne le croyez pas, sans quoi vous ne ferez plus rien !

M. BRANGIER. Il est nécessaire d'avoir une comptabilité complète et très stricte. Or il n'en est pas ainsi et je vais vous en donner un exemple.

Voulant avoir connaissance dernièrement de ce qui s'était passé à la liquidation des stocks, j'ai posé diverses questions à M. Brousse. Les recettes

se sont élevées à 941 millions, mais il est dû par les ministères une somme de 1.200 millions. Les ministères ont donc pris dans les stocks 1.200 millions de marchandises dont ils se sont servis, mais qui ne figurent dans aucun budget.

M. LE MINISTRE. C'est tout à fait exact.

M. BRANGIER. C'est inadmissible parce que c'est le contraire d'une comptabilité bien tenue. Je demande que de telles irrégularités ne soient pas tolérées dans le budget que vous allez nous présenter.

M. LE MINISTRE. Vous avez raison.

M. BRANGIER. La situation que je signale s'est reproduite pour les stocks français.

M. LE MINISTRE. Parfaitement.

M. BRANGIER. Les dépassements par les ministères s'élèvent à 2.500 millions.

M. LE MINISTRE. C'est en effet exact pour tous les stocks.

M. BRANGIER. Un ministère a vendu une partie de ses stocks, les a transformés en espèces et a utilisé ces espèces. Du moins, on me l'a affirmé.

M. LE PRESIDENT. J'ai eu l'honneur de présider la commission de surveillance de la liquidation des stocks, mais j'ai donné ma démission pour des raisons que le Gouvernement connaît.

C'est à cette commission de surveillance qu'est due une certaine comptabilité qui consiste,

comme vous le demandez, à mettre en débet le ministre qui fait appel aux stocks. Mais les ministères ont évidemment la prétention de s'alimenter à la liquidation des stocks en dehors de toute espèce d'ouverture de crédit. C'est tout à fait irrégulier.

M. BRANGIER. C'est ce que je leur reproche.

M. LE PRESIDENT. Le fait est toléré parce que, malgré toutes les représentations, les chefs de service ferment l'oreille. Il n'y a pas de sanctions: s'il y en avait, l'abus qu'a signalé M. Brangier n'existerait pas.

M. BRANGIER. Le fait que j'ai signalé est-il exact ?

M. LE PRESIDENT. M. le ministre reconnaît que vous avez raison et j'imagine que sa déclaration sera suivie d'effet.

M. BRANGIER. Mais est-il vrai qu'un ministre ai vendu des stocks, les ait transformés en espèces et ait utilisé ces espèces ?

M. LE PRESIDENT. Ce n'est paspossible !

M. LE MINISTRE. Je vérifierai.

M. BRANGIER. Ce serait aller beaucoup plus loin qu'une comptabilité mauvaise.

M. DE SELVES. Il est essentiel que M. le président du conseil et M. le ministre des finances connaissent le sentiment unanime de la commission. Je retiens les déclarations qu'ils nous ont faites, à

savoir principalement qu'ils sont résolus à nous présenter un budget nouveau dans lequel les dépenses seront limitées aux recettes.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL. Et réduites de 3 milliards .

M. DE SELVES. Pour le budget extraordinaire, il est entendu qu'il ne sera pas incorporé de dépenses qui doivent figurer au budget ordinaire et qu'il ne comprendra que des dépenses extraordinaires gagées par des recettes extraordinaires.

Sommes-nous d'accord ?

M. LE MINISTRE. Nous sommes tout à fait d'accord .

M. DE SELVES. Nous avons une dette flottante de 115 milliards. Additionnez tout ce qui constitue cette dette et vous arriverez à ce chiffre. Il est entendu que le Gouvernement va se préoccuper des moyens d'abaisser et de restreindre cette dette flottante. Il peut le faire dans une certaine mesure, soit en se tournant vers l'Allemagne, soit en regardant les gouvernements étrangers auxquels des avances ont été faites, soit en s'inquiétant des comptes spéciaux qui sont énumérés au budget et dont on ne s'est pas suffisamment préoccupé à ce jour.

Voilà résumées les diverses déclarations du Gouvernement, je ne fais pas autre chose que d'en prendre acte.

M. RIBOT. Il a été dit que les compressions de dépenses correspondraient à une modification de

notre politique qui va s'adapter aux ressources du pays.

M. LE MINISTRE. C'est forcé.

M. RIBOT. Sans quoi, ce ne seraient que des suppressions apparentes.

M. DE SELVES. C'est pour cela que je demande qu'on prenne acte des déclarations du Gouvernement.

M. LEBRUN. M. le ministre des finances pourrait-il nous dire les ressources qui restent en la possession du Crédit national pour l'action en vue de laquelle il a été institué, c'est-à-dire le relèvement des régions libérées ?

Depuis deux mois, dans mon département, on ne paye presque plus rien. Je l'affirme, malgré la déclaration contraire de M. le ministre. L'autre jour, à notre session du Conseil général, les indications de M. le Préfet ont été très nettes, à cet égard. Dès le commencement de novembre, on a supprimé les avances et acomptes payés sur les crédits de l'Etat et à reporter au Crédit National.

Je veux bien accepter cette suppression, mais à condition d'en connaître la cause. Est-ce que le Crédit national n'a plus de ressources? Ou s'est-il compliqué à tel point qu'il ne sache plus comment faire les paiements ?

M. LE RAPPORTEUR GENERAL. Il n'a pas de trésorerie.

M. LE PRESIDENT. D'une lettre en date du

ler novembre, qui m'a été remise, il résulte que les sommes disponibles au Trésor, dont le Crédit national est débiteur, s'éléveraient à 5.500 millions. A une observation que j'ai eu l'honneur de présenter verbalement, il a été répondu qu'on allait imputer au débit du Crédit national un certain nombre de dépenses faites par l'Etat.

De plus, dans les états annexés au projet de budget, au débit du Trésor, il y a des versements du Crédit national productifs d'intérêts. Or, la convention passée avec le Crédit national et approuvée par la loi dispose formellement que les versements doivent être faits dans la quinzaine, mais qu'ils resteront dans les caisses sans rapporter d'intérêt. On invoque pour légitimer ces intérêts que c'est là un moyen d'activer les opérations de versement du Crédit national dans les caisses des établissements publics.

Il y a là une erreur à laquelle il faut couper court. Il est indispensable qu'on paye deux fois l'intérêt au Crédit national: une première fois par le payement des arrérages, des amortissements et des lots; une seconde fois par un intérêt en compte courant.

D'ailleurs, on ne pourrait le faire qu'en vertu d'une loi. Vous n'avez pas le droit de recevoir en dépôt des versements qui comporte intérêt; vous avez simplement le droit d'émettre des bons du Trésor dans des conditions déterminées.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL. Le Crédit national n'a pas de fonds: il a des crédits au Trésor.

M. LEBRUN. Mais ces crédits doivent être libres.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL. Les fonds du Crédit national se confondent avec les fonds généraux de la Trésorerie. Si celle-ci est à sec, le Crédit national a beau avoir des crédits, il n'a plus rien.

C'était un organe de l'Etat qui aurait du permettre de faire le monnayage des emprunts. On l'a tellement détourné de sa destination qu'il ne facilite en rien les emprunts d'Etat à l'heure présente. Mais il n'en dépend pas moins de la Trésorerie de l'Etat.

M. LEBRUN. Quand le Gouvernement a dit aux sinistrés de se tourner vers le Crédit national, il savait donc bien alors que celui-ci ne pourrait pas payer ? C'est une situation si grave que j'en suis fort ému !

M. LE MINISTRE. Votre émotion peut disparaître très rapidement. Le Crédit national, comme vient de l'expliquer, M. Doumer, est un moyen de faire des emprunts spécialisés : celui qui prend une telle obligation, non seulement se donne la chance de gagner un lot, mais il a la satisfaction morale de venir au secours des pays libérés.

Il n'en est pas moins certain cependant que le Crédit national doit apporter les fonds ainsi recueillis au Trésor et il serait inadmissible qu'il allât les porter ailleurs.

De plus, comme il n'avait pas de mécanismes administratifs pendant tout le début de l'année, l'exécution de la loi des dommages a eu lieu sans son intervention par les soins des agents de l'Etat. Mais, aux mois de juin et juillet, il a été demandé au

Gouvernement avec une grande insistance par la majorité des représentants des régions libérées, notamment à la Chambre, de faire jouer cette institution. J'ai cherché à donner satisfaction à cette demande et il a été décidé qu'une certaine catégorie d'avances - en conformité d'ailleurs avec les statuts - celles qui sont établies par de simples titres, à l'exclusion des avances pour les mobiliers, seraient faites par le Crédit national qui les passerait en comptabilité.

Où il y a erreur, c'est qu'il eût été préférable de faire faire la comptabilité par les organes qui servent d'ordinaire dans les pays libérés et auxquels les sinistrés sont habitués et de faire ensuite purement et simplement par la comptabilité publique le versement de ces avances au débit du Crédit national. En effet, celui-ci, étant un organisme nouveau, s'est trouvé embouteillé dès qu'il a voulu monter un travail effectif.

Mais vous n'avez pas la moindre émotion à avoir car l'Etat, soit par le moyen du Crédit national, soit par l'entremise des trésoriers payeurs généraux, continuera à faire aux régions libérées les avances dont elles ont besoin.

M. LEBRUN. M. Milliès-Lacroix a dit que l'Etat avait pris sur les 6 milliards une somme importante qu'il n'a pas fixée.

M. LE PRESIDENT. Le Crédit national, au 31 octobre était créditeur d'environ 6 milliards.

M. LEBRUN. Alors ces milliards sont disponibles !

M. LE RAPPORTEUR GENERAL. Ils appartiennent évidemment au Crédit national.

M. LEBRUN. Mais si, demain, on lui demandait des versements, pourrait-il les faire ?

M. LE RAPPORTEUR GENERAL. Cela dépendrait de l'Etat de la Trésorerie.

M. LE MINISTRE. Il n'y a pas un endroit où se trouvent 6 milliards de billets de banque disponibles.

M. LEBRUN. J'avais la naïveté de penser que c'était pour cela qu'on avait créé le Crédit national!

M. BRANGIER. On puise dans la même caisse. Et quand un besoin d'argent se fait sentir, il n'y a plus rien. Cela vous montre la nécessité d'une comptabilité très stricte.

M. LE MINISTRE. Il faut qu'il y ait à l'actif du Crédit national en contrepartie du passif obligations, des titres constatant que l'argent a été réellement envoyé pour les sinistrés. Il n'y a, à ma connaissance aucune irrégularité de ce chef.

M. P. PELISSE. Tout à l'heure, au cours de son exposé, M. le ministre des finances a déclaré qu'en octobre ou en novembre, un département ministériel avait payé ses créanciers avec 140 millions de rentes : quel est ce département ?

M. LE MINISTRE. Les régions libérées.

M. LE GENERAL HIRSCHAUER. Dans les rentrées

d'impôts, avez-vous la sensation ou la certitude que toute la partie imposable est imposée et que toute la partie imposée rentre ? N'y a-t-il pas une fuite très considérable par suite de non déclaration soit pour l'impôt général sur le revenu, soit pour l'impôt sur le chiffre d'affaires, soit pour les autres taxations?

M. LE MINISTRE. Pour le chiffre d'affaires, il reste un certain nombre de questions à résoudre.

En voici deux, par exemple: Que faut-il décider pour les affaires réalisées avant le 1er juillet ? Il y a eu à ce sujet une interpellation à la Chambre des députés. De ce chef, un très grand nombre de rentrées ne se sont pas faites, les commerçants et les industriels prétendant que telle affaire a été réalisée avant cette date.

Enfin dans les 10 départements du nord et de l'est, l'impôt ne rentre pas en principe parce que le contribuable se retranche en principe derrière l'article 46 qui permet l'imputation.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL. Alors, en pareil cas, vous ne commencez pas par percevoir l'impôt, quitte à discuter ensuite! Le devoir dans la situation actuelle est d'appliquer rigoureusement la loi. Il n'y a pas de doute à mon sens d'ailleurs sur cette seconde question: M. Touron lui-même en a convenu. Mais, quoiqu'il en soit, votre devoir est de faire percevoir l'impôt. Nous ne pouvons pas faire ce qui a été fait pour la contribution sur les bénéfices de guerre et laisser s'accumuler des années d'arriéré, ce qui risque de ruiner les entreprises! Le fisc a besoin d'être rigoureux plus que jamais !

M. LE MINISTRE. Je suis enchanté de votre déclaration parce qu'elle m'apporte un appui dont j'ai besoin: je ne l'ai pas toujours trouvé ailleurs.

M. RIBOT. Le Trésor a des recouvrements à faire qu'il ne fait pas. Il y a au compte du ravitaillement des dettes.....

M. LE MINISTRE. Les dettes des minotiers. Vous avez raison.

M. RIBOT. Les minotiers placent l'argent qu'ils doivent à l'Etat en bons de la Défense nationale et nous payons ainsi l'intérêt de nos propres créances.

M. BIENVENU-MARTIN. Comment peut-on s'expliquer de pareils retards dans les payements ?

M. RIBOT. La Compagnie de Suez a remis des obligations au Gouvernement français pour permettre à celui-ci de les envoyer en gage à l'étranger. En revanche le Gouvernement lui a délivré des obligations françaises. Mais il y a un compte à faire qui s'élève à plusieurs millions. Bien qu'un an se soit écoulé et que la compagnie réclame le règlement de cette affaire, on ne trouve personne pour l'apurer !

M. LE PRESIDENT. Exigez de vos services, monsieur le ministre, la plus grande assiduité et surtout n'envoyez pas trop vos fonctionnaires dans des commissions où ils ne font pas grand'chose!

M. LE MINISTRE. C'est ce que je voulais dire.

Je suis très heureux que M. Ribot se souvienne

de la question des minotiers dont M. Boudenoot m'avait déjà parlé: c'est une affaire très sérieuse qui porte sur 6 ou 700 millions.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL. C'est effroyable. Voilà comment l'Etat fait les opérations de minoterie!

M. LE MINISTRE. Voilà ce que c'est que de faire des opérations industrielles et commerciales!

M. MARRAUD. M, le ministre a rendu un hommage très mérité à l'administration des contributions directes. Je me permettrai de lui demander si cette administration s'occupe à l'heure actuelle de vérifier simplement les déclarations de l'impôt global sur le revenu et si elle recherche aussi les personnes qui ne font pas de déclaration? Le nombre de ces dernières est très considérable et l'impôt à cause de cela ne donne pas tout ce qu'il devrait donner.

M. LE MINISTRE. C'est tout à fait possible.

M. MARRAUD. Je ne crois pas que l'administration soit orientée vers la recherche de ceux qui ne font pas de déclaration.

M. RIBOT. L'organisation est insuffisante.

M. LE MINISTRE. L'administration des contributions directes, qui a été chargée de recouvrer l'impôt sur le revenu et l'impôt sur les bénéfices de guerre, a été tout à fait débordée.

M. LE PRESIDENT. Il me reste à remercier M. le président du conseil et M. le ministre des finan-

finances de la sincérité avec laquelle ils ont bien voulu reconnaître que les observations de la commission étaient entièrement justifiées.

Je prends acte au nom de la commission de la déclaration du Gouvernement en vue de mettre fin le plus tôt possible à la situation lamentable du budget et de la trésorerie.

En ce qui concerne le budget, nous prenons acte des promesses du Gouvernement, à savoir que le budget de 1921 serait remanié de manière à opérer une réduction de dépenses de 3 milliards en tenant compte des dépenses qui sont omises dans le budget de 1920.

Je prends également note, au nom de la Commission, des déclarations du Gouvernement au sujet des douzièmes provisoires: le Gouvernement s'est engagé à ne mettre dans le projet de douzièmes, qui nous sera soumis à temps pour nous donner le temps de l'examiner, que les dépenses strictement calquées sur le budget de 1920.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL. Il s'est engagé aussi à nous faire part le plus tôt possible des crédits supplémentaires.

M. LE PRESIDENT. Nous sommes d'accord avec le Gouvernement pour que, le plus rapidement possible et sans même attendre le vote du budget de 1921, on supprime un certain nombre de services et d'organes gouvernementaux qui sont une source de dépenses sans aucune utilité pour la nation.

Je remercie encore une fois les membres du Gouvernement d'avoir répondu à l'appel de la Commission.

(Très bien! très bien !.)

(M. le président du conseil et M. le ministre des finances se retirent.)

M. LE PRESIDENT. Nous sommes arrivés à un résultat dont nous pouvons tirer des sanctions.

Je crois savoir que MM. CHERON ET RIBOT ont préparé un ordre du jour qui pourrait être la conclusion de cette audition.

Après échange d'observations entre les membres présents, cet ordre du jour est adopté avec la rédaction suivante :

"La Commission des finances prend acte de ce que, sur ses instances réitérées, le Gouvernement s'est engagé:

"1° A lui apporter, dans le plus bref délai, la situation complète des engagements de l'Etat et l'exposé des moyens de trésorerie à l'aide desquels il compte y faire face;

"2° A réaliser immédiatement dans le projet de budget de 1921, les modifications nécessaires à la fois pour incorporer dans ledit budget la totalité des dépenses qui doivent y figurer, et pour effectuer les compressions qui assureront son équilibre avec des recettes normales.

"Prend acte de ce que le gouvernement se déclare dès maintenant en état d'opérer une première compression de 3 milliards sur ledit projet de budget.

"3° A faire l'application des principes ci-dessus dans le prochain projet de douzièmes provisoires; les propositions faites, en ce qui concerne les dépenses autres que les dépenses recouvrables, ne devant sous aucun prétexte dépasser les recettes budgétaires.

"4° A Déposer immédiatement le cahier de crédits supplémentaires qui aurait dû normalement être présenté aux Chambres à la rentrée de Novembre, et cela, après avoir contrôlé avec la plus grande sévérité, les causes de ces crédits.

"5° A supprimer tous organes gouvernementaux ou administratifs qui sont la source de dépenses inutiles et qui sont incompatibles avec les exigences de la situation financière actuelle;

X ( "6° A veiller, sous les sanctions les plus sévères, à ce qu'aucun engagement de dépenses ne puisse être contracté dans les divers départements ministériels et aucune promesse faite au delà des crédits régulièrement ouverts sans le contrôle du Ministre des finances et sans l'intervention législative.

" Après quoi la Commission, persistant dans ses délibérations, se déclare résolue à contrôler strictement l'exécution des engagements pris par le gouvernement, à s'associer à lui pour réfréner impitoyablement le mouvement ascensionnel des dépenses publiques, et pour les limiter aux ressources régulièrement réalisées;

X ( " Déclare enfin, qu'elle ne saurait rapporter devant le Sénat que des projets qui lui auront été soumis en temps utile pour qu'elle puisse en faire consciencieusement l'examen."

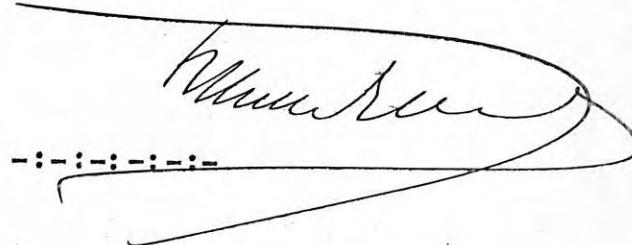
M. LE RAPPORTEUR GENERAL. Il ne faudrait pas trop nous leurer, car tout ce qui vient d'être dit ici, messieurs, ne sera rien si vous manquez d'énergie dans l'exercice de vos fonctions.

M. JEANNENEY dit que l'on peut commencer à s'engager dans la voie des sanctions en ajournant à des temps meilleurs l'adoption du projet de loi relatif au centenaire de l'Académie de médecine, dont il a été question au début de la séance. (Approbation.)

M. STUHL signale une économie de 7 ou 8 millions qui peut être réalisée au ministère de la guerre. Il s'agit des services du recrutement, qui, depuis la guerre, ont remplacé les registres par trois catégories, de fiches: une pour les noms, une pour les affectations, une pour les non-affectations. Ce système est fort coûteux, parce qu'il utilise le carton qui est moins bon marché que le papier, parce qu'il entraîne des

complications et des retards, parce qu'il nécessite des locaux assez vastes, enfin parce que son fonctionnement exige un nombreux personnel qui cependant n'arrive pas à se mettre à jour, ce qui constituerait un danger en cas de mobilisation.

La séance est levée à 19heures 5 minutes.  
Le Président de la commission des Finances,



M. [illegible]